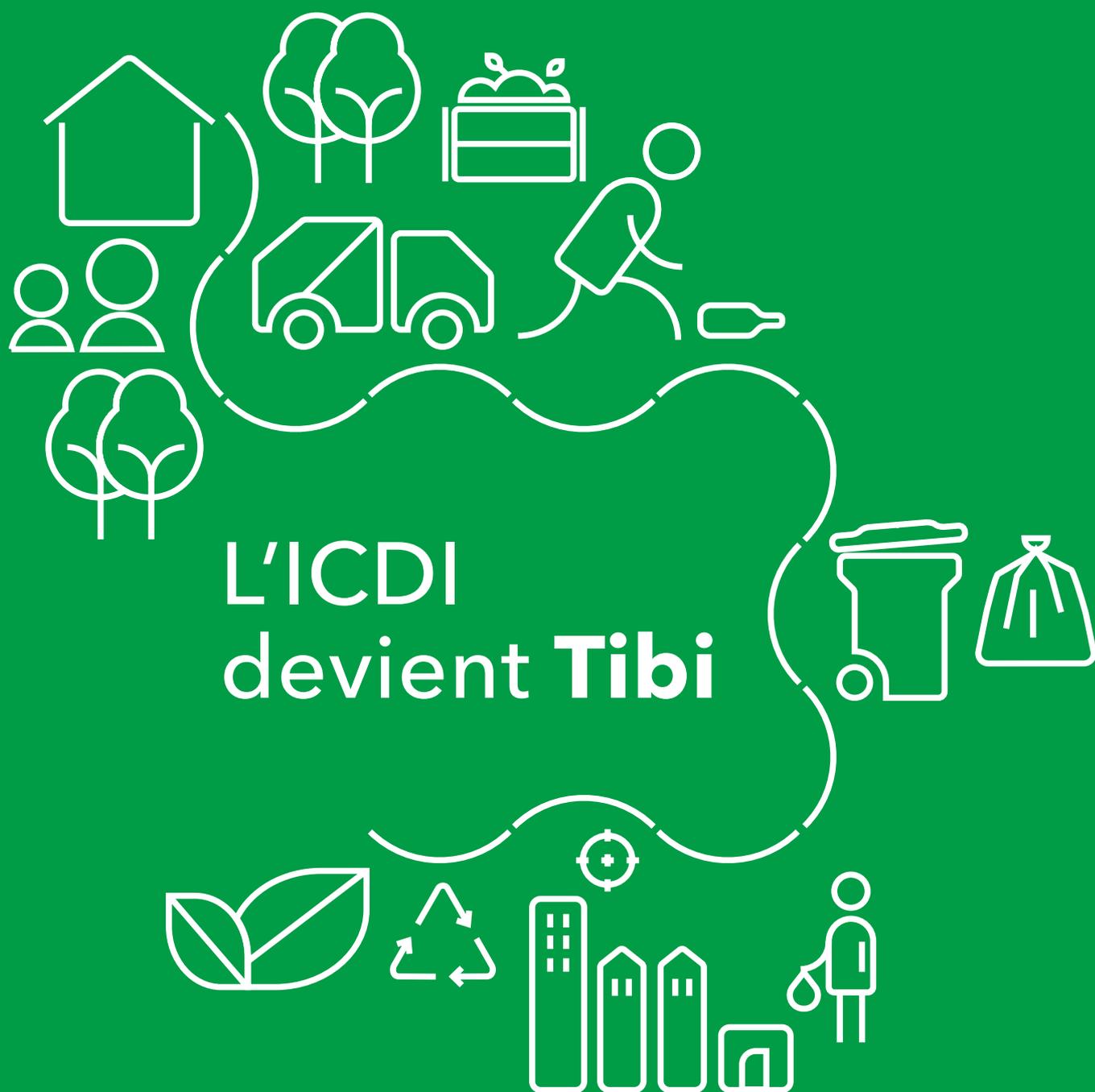


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017







Sommaire

Sensibiliser	6	Valoriser	48
1. Prévention à l'échelle communale en 2017	9	1. Les faits marquants	51
2. Prévention à l'échelle intercommunale en 2017	10	2. Diagramme des flux matières et réactifs	52
3. La prévention à l'échelle régionale en 2017	12	3. Flux de déchets	53
4. La communication externe	12	4. Produits valorisés	55
5. La communication interne	13	5. Refioms	55
6. Personnes sensibilisées par une action de sensibilisation des déchets en 2017	13	6. Temps de fonctionnement	56
		7. Analyse des rejets	56
		8. Bilan énergétique en 2017	60
		9. Comité d'accompagnement des riverains	62
		10. Système de management environnemental	62
Collecter	14	Administrer	64
1. Collectes en porte-à-porte	18	1. Les Ressources Humaines	67
2. Collectes par apports volontaires	23	2. Le Comité de Prévention et Protection au travail	69
3. Le taxi-déchets	32	3. Les accidents de travail en 2017	70
4. Collectes de la FFOM en sacs biodégradables et des déchets résiduels et FFOM en conteneurs groupés	33	4. Un service informatique « sécurisé »	71
5. Propreté publique	34	5. Patrimoine et travaux	73
6. La charroi	34		
Recycler	38	Annexes	76
1. Verre/papier/carton et PMC	41		
2. Les différentes filières de recyclage	42		
3. Tri des PMC	42		

2017

L'année des grands chantiers



Si l'année 2017 s'inscrivait dans un contexte budgétaire tendu avec la réduction de nombreux subsides et l'augmentation de certaines taxes, elle poursuivait la continuité du cheminement de l'intercommunale vers l'Excellence tout comme les enjeux dessinés par le nouveau Plan Wallon des Déchets-Ressources.

L'intercommunale a poursuivi sa stratégie d'une approche intégrale (réduction, réutilisation, recyclage, respect de l'espace public) avec pour finalité la réduction des déchets résiduels produits par habitant et par an.

Le nouveau film d'entreprise a été récompensé d'un Green Award d'or au festival international du film d'entreprise de Deauville.

Dans le cadre du projet « Village du recyclage », le pôle environnemental fait l'objet d'un vaste réaménagement. D'autres sites de l'intercommunale sont également en cours de rénovation (Recyparc de Pont-à-Celles et UVE).

Une étude de faisabilité, initiée en 2015-2016, a mis en évidence la valeur ajoutée d'intercommunaliser les missions de propreté publique. 9 communes sont vivement intéressées par la démarche. Il a été décidé de phaser cette mutualisation et de commencer, début 2018, avec le centre-ville et l'extra-ring de Charleroi. Cette phase a nécessité, dès 2017, le changement des statuts de l'intercommunale.

La chaîne de tri de VALTRIS a été optimisée ce qui lui a permis de traiter 22.000 tonnes de PMC en deux pauses et d'atteindre l'équilibre financier escompté.

En 2017, l'intercommunale a étudié la faisabilité d'implanter un Centre d'immersion interactif et touristique afin de réconcilier les actions de prévention au sein d'une réalité industrielle que représente la valorisation des déchets, connectée au respect de l'environnement. De cette étude est né le projet du Parc Lavoisier qui sera développé en 2018.

En 2017, l'intercommunale a conduit une large réflexion sur son identité et, plus particulièrement, sur l'adéquation entre son nom, l'ICDI et ses valeurs et missions qui ont fortement évolué ces dernières années. L'analyse a révélé que si l'ICDI apparaît comme une entreprise très connue, elle n'est connue du citoyen que pour une infime partie de ses missions (la collecte des déchets). Son acronyme désuet « Intercommunale de Collecte et de Destruction des Immondices » correspondait à la réalité de la gestion des déchets en 1948 mais ne correspondait plus du tout au modèle de gestion intégrée des déchets d'aujourd'hui.

L'institution devait donc construire sa nouvelle identité pour finaliser la métamorphose profonde par laquelle elle était passée ces dernières années, pour révéler l'ensemble de ses missions mais également pour pouvoir renforcer sa proximité, sa relation avec le citoyen et se positionner comme un partenaire de la qualité de son cadre de vie. La nouvelle identité de l'intercommunale a été dévoilée le 15 janvier 2018.

Françoise Daspremont,
Présidente
Olivier Bouchat,
Directeur général

- > Tibi est le datif latin de « Tu ». Il signifie « pour toi », « avec toi » et par extension « nous faisons cela pour toi ».
- > Tibi est synonyme de proximité.
- > Tibi est l'expert qui œuvre avec chaque citoyen pour la propreté et la qualité durable du cadre de vie.
- > Tibi est construit sur un socle de valeurs sources qui lui donnent son caractère unique.
- > Tibi est un nom court porteur de sens pour nos actions.
- > Tibi est l'expression parfaite de la vision que nous portons à notre mission d'entreprise publique de gestion intégrée des déchets.

LES 5 PILIERS de notre activité

SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre !

Mandatée par la Région wallonne, Tibi mène au quotidien des actions ciblées pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction du volume des déchets.





tibi

stion inte gre

tibi

tibi

Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des communes affiliées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à :

- > Réduire les volumes de déchets produits ;
- > Favoriser le recyclage et le réemploi afin de préserver les ressources.

Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, cette équipe propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, conférences/débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les tenants de la société civile que sont les Echevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements, etc.

Orchestrer des campagnes percutantes

Afin de toucher le plus grand nombre, Tibi met chaque année sur pied d'ambitieuses campagnes de presse et de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



1. La prévention des déchets à l'échelle communale en 2017

En 2017, toutes les communes affiliées à l'intercommunale lui ont confié la délégation en matière de réalisation d'actions de prévention des déchets. Les services communication et prévention de l'intercommunale ont poursuivi dans ce cadre un accompagnement personnalisé en matière de sensibilisation à la production des déchets dans chacune des communes affiliées, avec une approche stratégique globale, tout en tenant compte des particularités et caractéristiques de chacune des communes affiliées.

Les actions de terrain décrites au plan stratégique 2017-2019 se sont multipliées sur l'ensemble du territoire, dans le but d'agir le plus efficacement possible sur les changements de comportement.

Les actions communales dans les écoles, auprès des groupes d'adultes ou du grand public, ont été principalement axées sur le « gaspillage alimentaire » et le « suremballage ». Les objets de prévention à l'effigie de Spirou réalisés les années antérieures ont en effet continué à être distribués en accompagnement des animations de prévention des déchets.

Par ailleurs, les actions en faveur du compostage et du jardinage sans pesticides ont également été renforcées sur plusieurs communes, notamment

celles ayant adhéré aux collectes de déchets organiques en conteneurs à puce.

Nous avons également développé un nouvel outil à la demande de nos communes associées : les gobelets réutilisables destinés aux organisateurs d'événements locaux. Ces gobelets personnalisés sont proposés aux organisateurs d'événements afin d'éviter une importante production de déchets lors des festivités locales et des nuisances en matière de propreté publique.

Ces gobelets réutilisables sont consignés et proposés en location « all inclusive » : le prestataire se chargeant de la mise à disposition du gobelet et du lavage.

Les communes de Châtelet, Charleroi, Courcelles, Farcienne et Fleurus se sont dotées de gobelets personnalisés à leur effigie. L'intercommunale Tibi a développé des gobelets qui peuvent être mis à la disposition des communes qui le souhaitent (voir « actions intercommunales »).

Par ailleurs, les actions de sensibilisation visant à améliorer le tri sélectif du PMC et du papier/carton dans les écoles ont été intensifiées en 2017 sur le territoire de chaque commune affiliée.

Les ambassadeurs du tri ont vérifié la qualité du tri dans les écoles de toute la zone Tibi et apporté des solutions en matière d'outils et d'équipements.

Des formations ont été dispensées aux techniciennes de surface afin de pouvoir lever les derniers freins à un tri efficace à l'école. L'implémentation du tri sélectif des PMC et des papiers/cartons est désormais une réalité dans toutes les écoles communales de la zone; les écoles du réseau libre sont également presque toutes équipées en matière de tri Fost Plus.

L'intercommunale a aussi continué à inciter les administrations communales à viser l'exemplarité en matière de tri et de prévention des déchets en s'inscrivant dans une approche Ecoteam.

L'événement « Nature en ville », réorienté en 2014 de l'échelle intercommunale à l'échelle communale, a été reconduit en 2017 dans le cadre des actions locales de prévention de la Ville de Charleroi: l'événement, organisé sur le site verdoyant du Centre de Loisirs de Marcinelle, a remporté un franc succès.

Dans le cadre des actions locales de prévention, Tibi et la Ville de Fleurus ont organisé la première édition de l'événement « Fleurus Nature & Propreté » en mai 2017 sur le site du Vieux Campinaire. Cette fête de l'environnement sera un rendez-vous annuel.

2. La prévention des déchets à l'échelle intercommunale en 2017

En 2017, le service de Communication et Prévention s'est réuni avec la COPIDEC et le Cabinet du Ministre de l'Environnement afin de réfléchir à l'adaptation des axes directeurs en matière de prévention des déchets et de déterminer conjointement des thématiques communes à l'échelle régionale afin de maximiser l'impact des campagnes.

La stratégie intercommunale et communale de Tibi en matière de prévention des déchets n'a pas dû être modifiée, étant donné que les actions proposées restaient éligibles et prioritaires.

En 2017, l'intercommunale a donc poursuivi la mise en œuvre des actions décrites au plan stratégique 2017-2019 dans la continuité de la campagne de prévention à l'effigie de Spirou, développée en partenariat avec la Ville de Charleroi. Les spots de prévention des déchets réalisés en 2014 ont continué à être diffusés durant toute l'année en salle de cinéma et sur Télésambre. En effet, le choix du personnage de Spirou rend la campagne

« intemporelle » et « durable », ce qui fait qu'elle pourra encore être diffusée plusieurs années. Afin de renouveler l'intérêt des citoyens, de nouveaux spots de prévention des déchets à l'effigie de Spirou viendront néanmoins compléter la campagne. Trois nouvelles thématiques sont abordées de manière à correspondre aux axes stratégiques mentionnés lors des réunions préparatoires au Plan Wallon des Déchets-Ressources: les gobelets réutilisables utilisés lors des événements, les sacs réutilisables à utiliser sur les marchés et dans les petits commerces, les alternatives aux sacs en plastique jetables aux rayons fruits et légumes des grands magasins. Les spots « eau du robinet » et « compostage » ont par ailleurs été actualisés. En effet, il importait que cette campagne aborde toutes les thématiques figurant dans les nouvelles lignes directrices pour 2017, en lien avec le Plan Wallon des Déchets-Ressources.

Par ailleurs, de nouveaux outils de sensibilisation visant à améliorer le tri sélectif du PMC ont été développés en 2017 en partenariat avec Fost Plus et les intercommunales InBW et BEP Environnement:

- > Tibi, le BEP Environnement et InBW ont conçu ensemble une campagne radio qui a été diffusée sur les ondes des provinces de Namur, du Brabant wallon et du Hainaut. L'accent a été mis sur les faux amis du sac bleu et sur les fractions de déchets qui posent des problèmes au niveau du centre de tri Valtris. L'objectif de la campagne est de diminuer le taux de résidus, qui a augmenté d'une manière significative depuis que les PMC du BEP Environnement et d'InBW sont traités chez nous. Il nous a donc semblé opportun d'unir nos forces et budgets en matière de sensibilisation. La campagne s'accompagne d'annonces destinées aux bulletins communaux et d'un nouvel autocollant « sacs PMC non conformes » visant à mieux informer la population. Des contrôles qualité des sacs bleus ont été réalisés conjointement par les services de Collectes et de prévention des déchets dans les trois intercommunales.
- > Par ailleurs, le camion du tri Fost Plus a été habillé aux couleurs de la campagne « Visez juste » et utilisé de nombreuses fois sur le territoire de l'intercommunale. En complément, Tibi propose des actions plus ludiques: un jeu de tir à l'arc « Visez juste » et un jeu intitulé « je suis un trieur d'élite » composé d'un goal de football aménagé en cibles originales et

d'un canon à air comprimé permettant de sensibiliser le grand public et les plus jeunes d'une manière active.

- > Les animations dans les plaines de jeux et les centres aérés ont été poursuivies en 2017 et remportent d'année en année un succès croissant.

Dans le cadre de l'expérience pilote visant à implanter la collecte des déchets organiques dans les parties densément peuplées de la zone Tibi, le service Communication et Prévention a développé une nouvelle campagne de sensibilisation des citoyens habitant dans les logements sociaux. En collaboration avec les sociétés de logements et les régies de quartier (Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes), des dizaines de séances d'informations destinées aux citoyens ont été réalisées afin de les inciter à l'utilisation des sacs biodégradables et, dans certains quartiers tests, de les inciter à utiliser correctement les conteneurs groupés mis à leur disposition.

Cette expérience pilote est en cours pour une durée de 18 mois. Un dépliant explicatif, avec des visuels simples, a été distribué. L'accompagnement se poursuivra durant toute la durée de l'expérience pilote, avec des suivis individualisés de familles en matière de production de déchets.

En 2017, le projet « Ambassadeurs du tri » a évolué vers le concept d' « Ambassadeurs déchets » qui aborde les 4 dimensions de la prévention des déchets en fonction des projets. Le projet proposé par Tibi dans le Quartier Porte-Ouest à Charleroi a été sélectionné en 2017 dans le cadre de l'appel à projet intégral de propreté publique initié par le Ministre Di Antonio. Le projet incluait un diagnostic des problèmes de propreté publique rencontrés dans le quartier, une campagne de sensibilisation et d'information des citoyens conçue avec l'adhésion de toutes les parties prenantes (Intercommunale, Ville, Police, Comités de quartiers, commerçants, associations,...), la mobilisation d'un réseau d'ambassadeurs de la propreté, une campagne de répression au moyen de caméras de surveillance et l'organisation, au cœur du quartier, d'une action « recyparc mobile ».

Les contenus « prévention des déchets » du site internet ont été étoffés en 2017 ainsi que la présence sur le réseau social Facebook qui permet de nombreuses interactions avec les citoyens.

En 2017, le journal « IDMag » destiné aux citoyens a été distribué en juin et en décembre à l'ensemble des ménages de la zone.

En 2017, l'intercommunale a développé une campagne de sensibilisation des organisateurs d'événements afin de diminuer la quantité de déchets produite lors des événements (principalement les gobelets jetables) et d'améliorer la propreté publique sur ces sites, pendant et après l'événement. Des gobelets réutilisables l'effigie de Tibi ont été réalisés et sont prêtés aux communes qui ne peuvent développer des gobelets sur leur budget propre de prévention des déchets ou qui organisent, ponctuellement, de gros événements nécessitant une grande quantité de gobelets. Les gobelets réutilisables doivent être cautionnés 1€ par les organisateurs d'événements afin d'autofinancer le remplacement des gobelets non restitués. La Ville de Charleroi envisage de rendre obligatoire cette utilisation de gobelets réutilisables sur son territoire ou de facturer les frais engendrés par le nettoyage du site après l'événement par le service de propreté publique de Tibi.

Les actions de sensibilisation à l'utilisation des sacs réutilisables se sont poursuivies sur les marchés et dans les centres commerciaux afin d'attirer l'attention des clients et des commerçants sur l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique jetables dès décembre 2017 conformément à la décision du Gouvernement wallon.

Tibi a poursuivi ses animations destinées aux écoles et au grand public, sur la thématique « moins de déchets dangereux à la maison » : une animation « fabrication d'un nettoie-tout multiusage » et une animation « fabrication d'un insecticide naturel »

Enfin, dans l'objectif de tendre vers le « Zéro déchet », Tibi a mené des actions auprès des restaurateurs. Ceux-ci ont été invités à participer à une action « Restaurateurs » destinée à inciter leurs clients à éviter le gaspillage alimentaire en leur offrant une lunch box pratique, solide et durable. Le but est de les inciter à emporter les restes de leur repas dans un emballage réutilisable, ce qui permet par ailleurs de limiter considérablement les déchets produits dans le cadre de leur activité. Afin de pouvoir être identifié par les clients comme partenaires de l'action, les restaurateurs ont apposé à leur vitrine une affiche. Un flyer est également déposé

sur les tables, pour inciter les clients à revenir la prochaine fois avec leur lunchbox ou une autre boîte de conservation réutilisable.

3. La prévention à l'échelle régionale en 2017

Dans le cadre du programme de prévention régionale, des actions sont menées de concert avec les autres intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC, afin de mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation axées sur les principaux flux de déchets.

En 2017, Tibi a continué à mettre son expertise en prévention des déchets et en communication au service de la COPIDEC.

Les collectes visant « le réemploi » dans les recyparcs se sont poursuivies : collecte de vélos, de livres et de jouets.

En 2017, la COPIDEC a continué à collaborer activement à la campagne Be WAPP en matière de propreté publique. Sous l'impulsion du Ministre Di Antonio, un plan d'action « Be WAPP » à l'échelle de toute la Wallonie a été mis en place, incitant les associations et les particuliers à se mobiliser pour la propreté dans leur quartier autour de dates phares (nettoyage de printemps). Du matériel a pu être mis à disposition des communes afin de satisfaire aux demandes émanant des associations et des particuliers.

4. La communication externe

L'objectif général est de continuer à renforcer la cohérence et la visibilité des actions menées par l'intercommunale.

La nouvelle signalétique sur le modèle du recyparc de Montigny-le-Tilleul s'est étendue à l'ensemble des recyparcs.

Le calendrier des collectes a également été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres afin d'apporter toutes les informations utiles sur les collectes en porte-à-porte mais également sur l'ensemble des services de l'intercommunale et sur la prévention des déchets.

Tibi a poursuivi sa politique de communication positive à destination de la presse. L'intercommunale veille à renforcer son image et sa présence médiatique positives.

En 2017, Tibi a continué à développer son approche digitale : le site web www.tibi.be a été enrichi en contenus.

L'application Recycle continue à être proposée gratuitement aux citoyens : cette application est en effet un outil complémentaire au nouveau site internet www.tibi.be

La page Facebook de Tibi s'est également développée en 2017, elle permet une complémentarité par rapport au site internet et des interactions directes avec le citoyen.

Le traitement de la boîte mail générale « info », des appels téléphoniques et la gestion des plaintes ont encore été améliorés en 2017. La procédure permet aujourd'hui d'apporter une réponse rapide aux questions posées par les citoyens, avec la collaboration efficace de tous les services.

Un nouveau film d'entreprise a été réalisé. Il a été particulièrement apprécié, salué par le secteur de la communication audiovisuelle et récompensé en juin 2017 à Deauville par un Green Award d'or. Il s'agit d'une compétition internationale qui récompense les meilleurs films « corporate », 370 films entraînent en compétition. Le court-métrage d'une durée d'environ 10 minutes, a été pensé comme tout sauf institutionnel.

En parallèle de ce travail de consolidation, nous avons conduit en 2017 une réflexion stratégique sur notre identité institutionnelle, afin de proposer une approche communicationnelle en phase avec l'évolution des métiers de l'intercommunale.

Les supports de communication de l'intercommunale ont été adaptés aux spécificités et besoins des différents métiers et services ainsi qu'aux projets pilotes initiés par l'intercommunale (sacs biodégradables, conteneurs groupés, propreté publique,...).

L'agencement de l'accueil des visiteurs et des salles de réunion a été totalement remanié afin d'améliorer la première impression laissée aux visiteurs et de mettre ces lieux plus en phase avec l'image que nous souhaitons véhiculer pour notre entreprise.

Enfin, l'intercommunale a étudié en 2017 la faisabilité d'implanter un centre d'immersion interactif afin de réconcilier les actions de prévention au sein d'une réalité industrielle que représente la valorisation des déchets, connectée au respect de l'environnement au sens large.

5. La communication interne

La communication interne est le résultat d'une collaboration efficace entre plusieurs services, en lien avec la Direction générale: les services Ressources Humaines, SIPP, Communication et Prévention. Elle vise à l'amélioration de la culture d'entreprise basée sur les valeurs de l'intercommunale (professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative, intégrité). Ces valeurs doivent guider chaque agent dans ses comportements et ses actions journalières.

En 2017, les réunions du groupe de mobilisation du personnel se sont poursuivies et un baromètre de la mobilisation a été réalisé en mai 2017 afin de mesurer la progression par rapport aux résultats de mai 2014.

Ce comité de pilotage, constitué de représentants des différents métiers, se réunit afin de prioriser les actions qui seront réalisées au cours des deux prochaines années et de mettre en œuvre un plan d'actions concrètes.

La politique annuelle d'évènements internes a été concertée avec le groupe de mobilisation du personnel, ce qui a permis d'augmenter le taux de participation aux évènements.

Le plan de communication interne a été revu en fonction des retours effectués par les groupes de travail et les idées pertinentes qui s'en sont dégagées. En 2017, l'accueil des nouveaux arrivants a été amélioré de manière à mieux intégrer

les agents et une nouvelle brochure d'accueil de présentation des services de Tibi a été adaptée.

Le journal d'entreprise « La Puce à l'Oreille » a été publié deux fois (juin et décembre) et s'y sont ajoutées des éditions spéciales (invitations à participer à de nouvelles activités). L'envoi des mails d'informations concernant l'actualité de l'entreprise a été systématisé et une version plus légère du journal d'entreprise permet également des communications intermédiaires plus rapides.

L'embellissement des locaux et l'amélioration de la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments du pôle environnemental est un chantier important, qui va de pair avec le projet d'aménagement global du site. Le premier jalon a été de moderniser et rénover l'accueil actuel en attendant les travaux de réaménagement global du pôle environnemental qui ont démarré en 2017.

6. Personnes sensibilisées par une action de sensibilisation des déchets en 2017

En 2017, Tibi a touché 62.257 personnes d'une manière directe par ses actions de prévention des déchets: animations scolaires, animations de groupe d'adultes, formations de formateurs, activités en plaines de jeux et centres aérés, groupes de travail prévention des déchets (public enfants, jeunes, adultes, seniors).

Public sensibilisé directement

Communes et Intercommunale	Nombre d'habitants par commune en 2017	Personnes sensibilisées en 2017	Personnes sensibilisées en 2016
Aiseau-Presles	10.871	1.481	464
Anderlues	12.138	556	265
Chapelle-lez-Herlaimont	14.908	2.081	1.204
Charleroi	200.496	28.313	11.143
Châtelet	36.363	3.534	1.390
Courcelles	31.353	4.824	2.275
Farciennes	11.276	1.885	817
Fleurus	22.612	2.621	397
Fontaine-l'Évêque	17.637	2.597	346
Gerpennes	12.667	554	598
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.591	1.678	361
Les Bons Villers	9.411	1.368	280
Montigny-le-Tilleul	10.150	2.473	774
Pont-à-Celles	17.268	1.368	642
Intercommunale	420.741	6.924	29.285
TOTAL		62.257	50.241

LES 5 PILIERS de notre activité

COLLECTER

Trier pour mieux valoriser

Les différents systèmes de collectes mis en œuvre par Tibi permettent de trier et recycler 63% des déchets produits sur la zone.





Des collectes en porte-à-porte efficaces

Les 421.531 habitants des 14 communes affiliées à Tibi bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis, en fonction des besoins de chacun.

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des communes affiliées à Tibi peuvent également déposer gratuitement certains types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone : asbeste-ciment, bois, métaux, déchets verts, papiers-cartons, piles, PMC, pneus, inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies...

Des conteneurs destinés aux professionnels et aux administrations

Dédié aux professionnels de la zone, ce service met à la disposition des indépendants, associations et entreprises des conteneurs adaptés à leur production de déchets : papiers-cartons, PMC, résiduel, organique, films plastiques, frigolite, ... Attentive aux besoins des professionnels, Tibi propose un service complet qui intègre le placement, la reprise, le transfert, la réparation ou le remplacement des conteneurs.

Au-delà des simples conteneurs, les administrations publiques sont amenées à gérer une variété sans cesse croissante de déchets. A cet effet, Tibi a mis en œuvre depuis quelques années des conventions de dessaisissement de la gestion des déchets avec ses partenaires publics, pour les aider à répondre à leurs besoins. Cette formule connaît un succès grandissant.



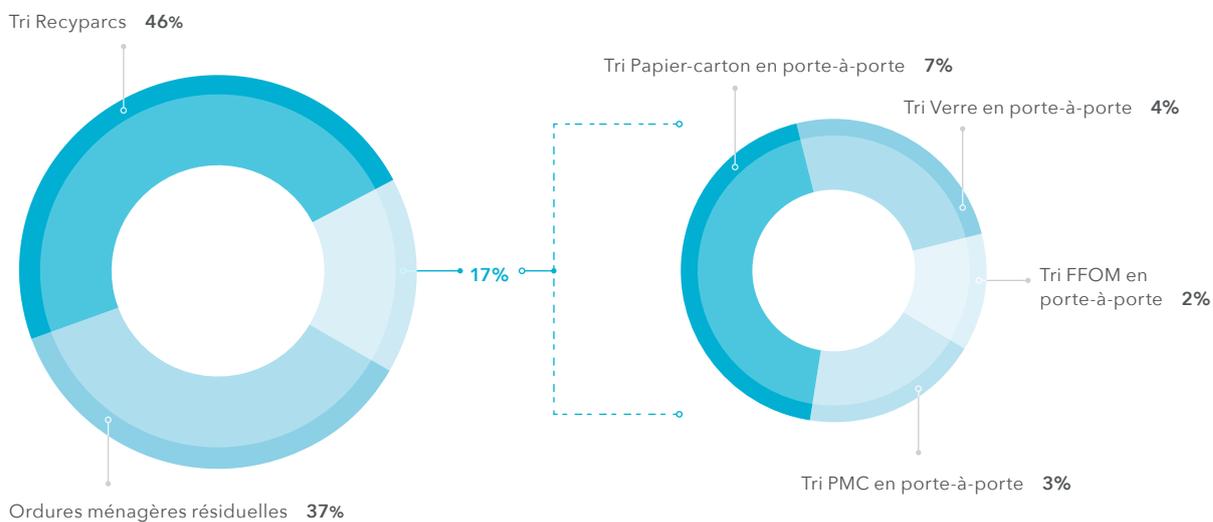
Quantités de déchets collectés en 2017 dans la zone Tibi (évolution depuis 2013)

(en kg/an/habitant).

	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles	188	176	174	173	170
Tri Recyparcs	214	230	221	218	212
Tri Papier-carton en porte-à-porte	36	35	35	34	34
Tri Verre en porte-à-porte	19	19	20	20	19
Tri PMC en porte-à-porte	13	14	14	14	14
Tri FFOM en porte-à-porte	2	8	8	9	9
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	472	482	471	467	459

Les déchets de l'année 2017 :

les ménages ont trié **63%** des déchets qu'ils ont produits.





1. Collectes en porte-à-porte

> Ordures ménagères résiduelles

La diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles s'est à nouveau confirmée en 2017. Ce tonnage a atteint le seuil de 170 kg par an et par habitant, soit 3 kg en dessous du résultat atteint en 2016. Cette réduction par rapport à 2016 dépend principalement des bons résultats obtenus sur les communes de Charleroi, Châtelet et, dans une moindre mesure, Fleurus. Dans ces communes, les quantités collectées qui avaient fortement augmenté entre 2015 et 2016, ont diminué en 2017.

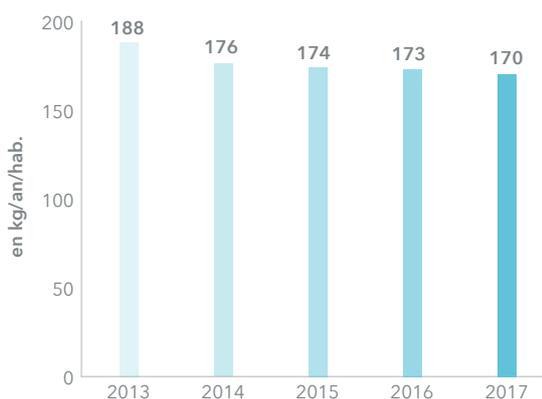
Des collectes séparées efficaces

La comparaison des résultats obtenus en 2010 (avant la première mise en place de la collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères) et en 2017 est sans appel : sur les 8 communes ayant adopté le système de collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères, les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 48 % en moyenne.

Augmentation des quantités

Durant la même période, les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont par contre augmenté de 5 % en moyenne pour les 6 communes n'ayant pas encore opté pour la collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2013 à 2017





Collectes sélectives

> Verre

Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Réduction des quantités

En 2017, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont permis de récolter 8.138 tonnes de verre, soit une réduction de 186 tonnes (- 2 %) par rapport à l'année précédente. C'est la première diminution des quantités collectées depuis 2012.

Des communes se maintiennent

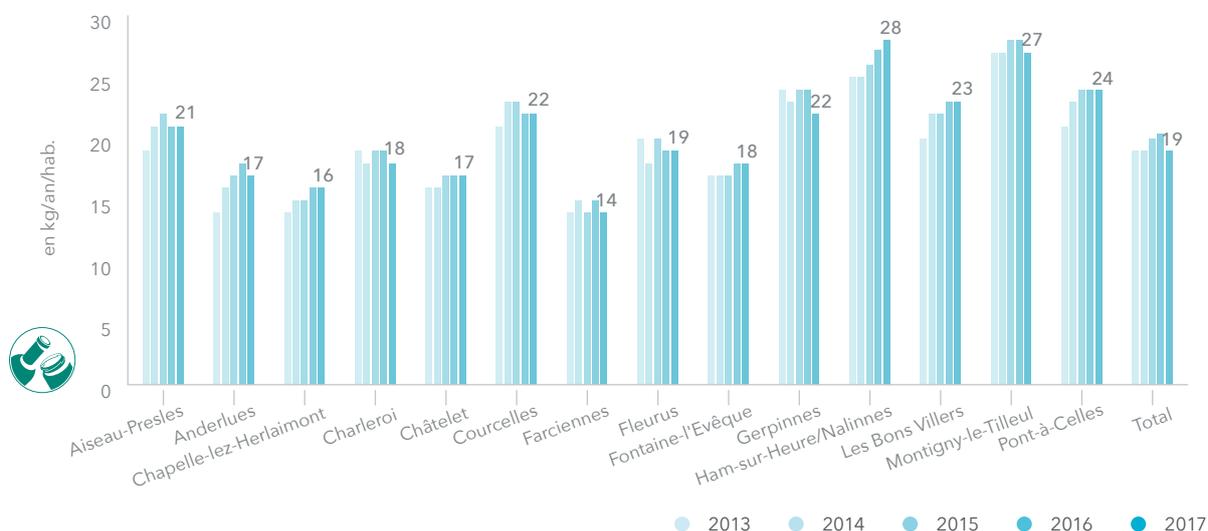
Si cette réduction a été observée sur la plupart des communes, elle a été particulièrement marquée sur Charleroi (- 3%), Farciennes, (- 7%) et Gerpinnes (- 6%). A contrario, seules les communes

de Ham-sur-Heure/Nalines et Pont-à-Celles se sont maintenues, accusant même une très légère augmentation (- de 1%) des quantités collectées.

Les meilleures performances ont été enregistrées à Ham-sur-Heure/Nalines (28 kg/an/habitant), Les Bons Villers (23 kg/an/habitant) Montigny-le-Tilleul (27 kg/an/habitant) et Pont-à-Celles (24 kg/an/habitant).

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte de 2013 à 2017 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte de 2013 à 2017.





> Papier/carton

Depuis 2005, les collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre ville.

Baisse régulière

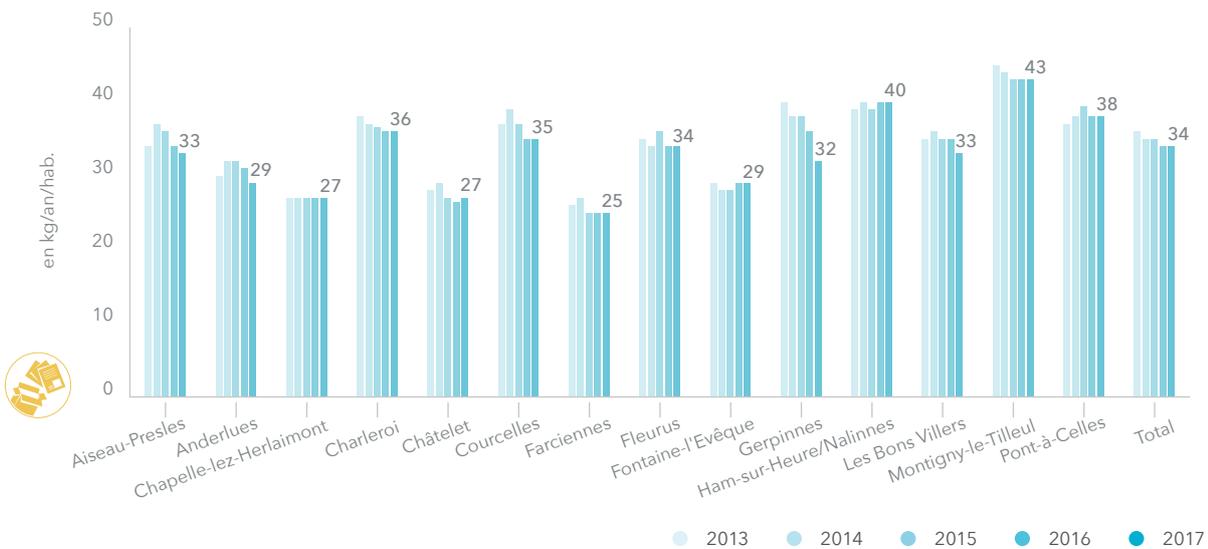
En 2017, les quantités collectées en porte-à-porte ont atteint 14.279 tonnes, soit une diminution de 100 tonnes (- 1 %) par rapport à 2016. Depuis 2011, cette collecte sélective de papier/carton accuse une baisse régulière, soit - 2.127 tonnes ou - 13 %.

Meilleures performances

Les meilleures performances ont été réalisées à Ham-sur-Heure/Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 40, 43 et 38 kg par an et par habitant en 2017.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2013 à 2017 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte de 2013 à 2017.





> PMC

Les collectes sélectives en porte-à-porte de PMC* sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

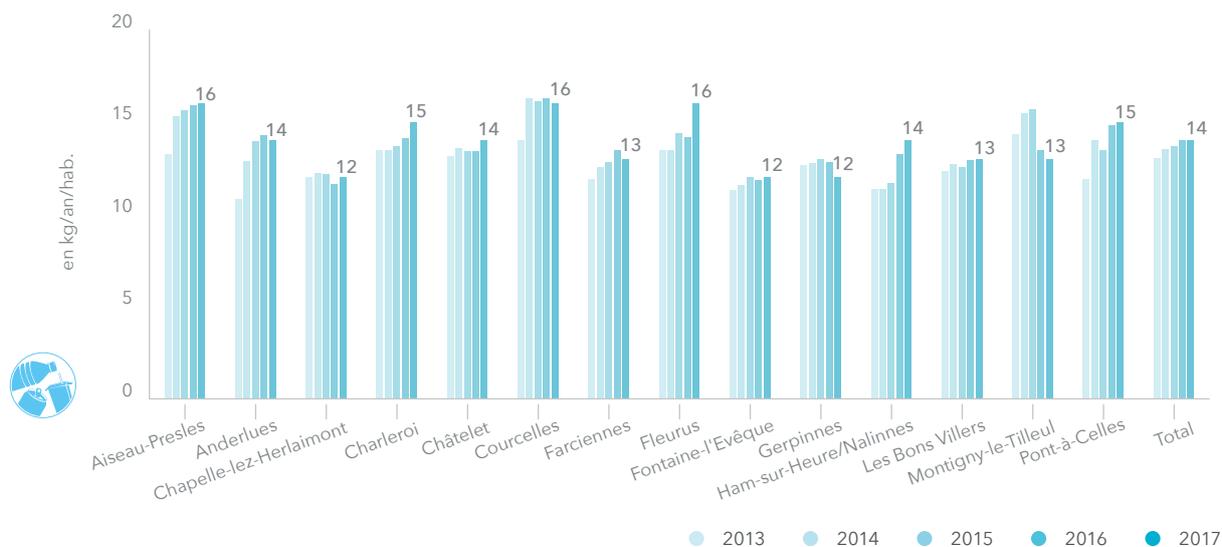
Augmentation des quantités

Par rapport à 2016, les quantités récoltées en 2017 ont été en augmentation de 104 tonnes. Elles atteignent 6.019 tonnes en 2017 (+ 2 %). Cette augmentation a été particulièrement marquée à Chapelle-lez-Herlaimont (+ 7 %) et Fleurus (+ 9 %). Les meilleures performances ont été réalisées à Aiseau-Presles, Courcelles et Fleurus, avec 16 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte à porte de 2013 à 2017 par commune, en kg par an et par habitant.

* Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte de 2013 à 2017.





>FFOM

La FFOM, Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, est collectée sélectivement via des conteneurs à puce sur le territoire des communes de :

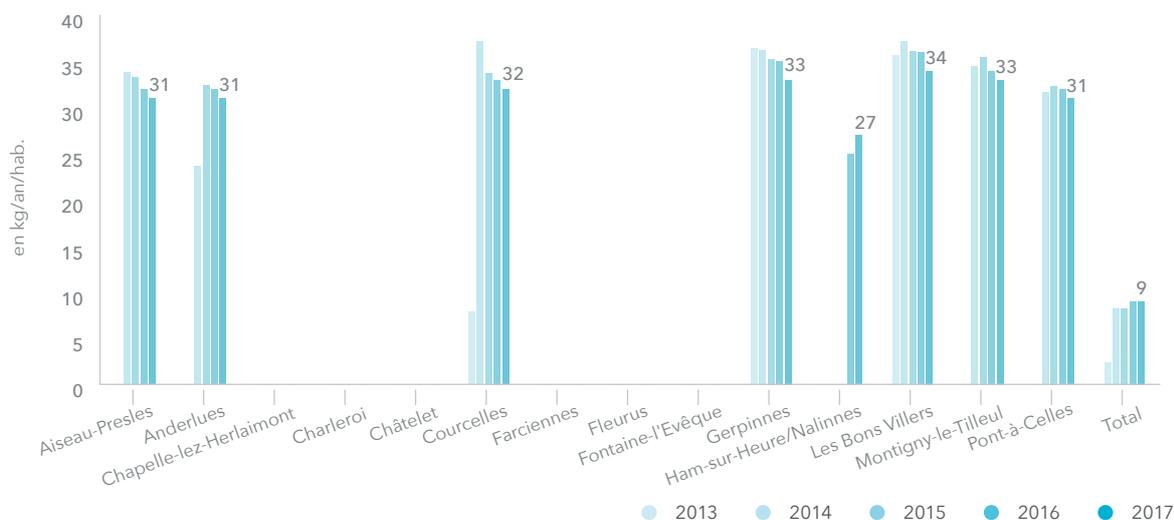
- > Les Bons Villers (depuis mai 2011),
- > Gerpinnes (depuis janvier 2012),
- > Courcelles (depuis octobre 2013),
- > Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles (depuis janvier 2014),
- > Anderlues (depuis avril 2014)
- > Ham-sur-Heure/Nalines (depuis janvier 2016).

En 2017, 3.700 tonnes de FFOM ont été collectées sélectivement en vue d'un traitement par biométhanisation.

Les quantités collectées ont atteint une moyenne de 32 kg/an/habitant pour l'ensemble des communes concernées, soit un quota inférieur aux résultats attendus. Avec 27 kg/an/habitant, seule la commune de Ham-sur-Heure/Nalines a vu les quantités collectées augmenter de 2 kg/an/habitant. Ces quantités restent toutefois inférieures aux résultats obtenus sur les autres communes de la zone.

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de FFOM en porte à porte de 2013 à 2017 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective en porte-à-porte de la FFOM de 2013 à 2017.





2. Collectes par apports volontaires

>Recyparcs

Signalétique

La signalétique développée en 2017 sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul a également été apposée sur le recyparc de Charleroi I (Couillet 1) en 2017.

Subvention

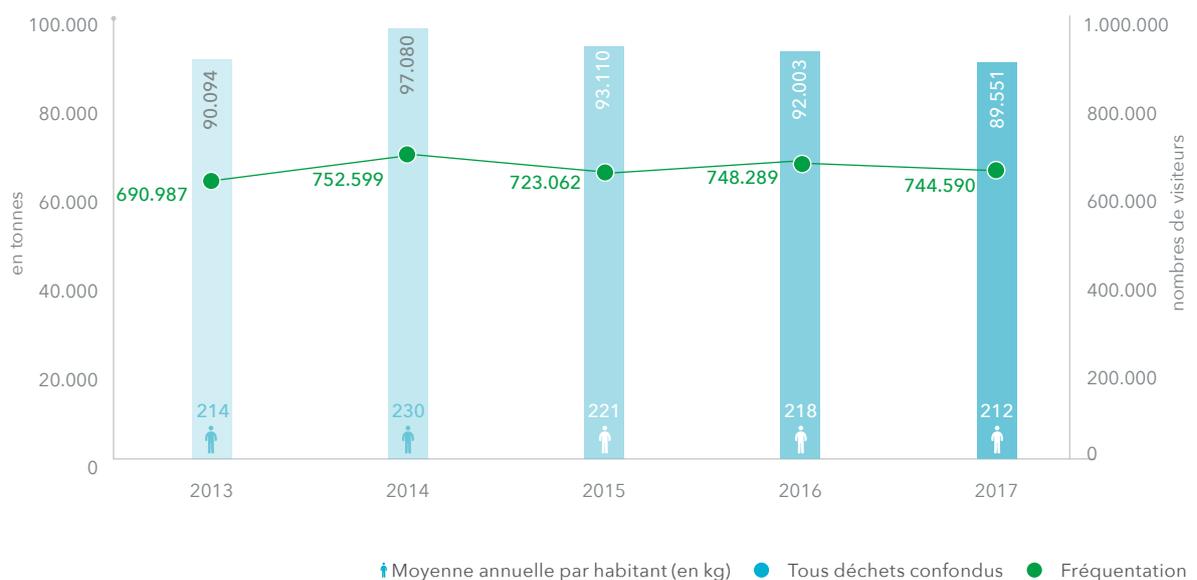
La promesse ferme de subvention pour les travaux de rénovation du recyparc de Pont-à-Celles a été obtenue en 2017. Pour la réalisation

de ces travaux, le recyparc a été fermé au public à partir du 14 octobre 2017. Le projet du recyparc de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet a été finalisé à la fin de l'année 2017, les modalités d'octroi de subvention ayant été fixées à la fin de l'année 2016; la demande de permis unique, ainsi que la demande de promesse ferme ont pu être introduites auprès des services compétents de la Région wallonne.

Quantités collectées et fréquentation

Le graphique ci-dessous illustre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2013 à 2017.

Evolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets dans les recyparcs de Tibi de 2013 à 2017.



En 2017, le nombre de visites dans les recyparc (744.590 visiteurs) est en légère diminution (-3.699 visiteurs ou -0,5 %) par rapport à 2016.

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparc est en forte diminution : elle atteint 89.551 tonnes, soit une diminution de -2.453 tonnes (-3 %) en 2017 par rapport à 2016.

Cette diminution concerne la plupart des déchets, à l'exception des flux d'encombrants, bois, plastiques durs, ainsi que les déchets de frigolite/EPS et les films plastiques. Elle est majoritairement imputable aux déchets verts.

Déchets hors statistiques

Depuis 2015, les quantités de déchets verts, encombrants, inertes et incinérables collectés dans les centres de transit communaux ne sont plus intégrées dans les statistiques générales et sont comptabilisées séparément.

Déchets inertes

La quantité des déchets inertes a atteint 37.213 tonnes en 2017, soit une diminution de -369 tonnes (-1 %) par rapport à 2016. Cette tendance générale à la baisse doit toutefois être nuancée. Certains recyparc ouverts depuis longtemps au public ont en effet enregistré de fortes progressions : Ham-sur-Heure/Nalinnes (+12 %), Anderlues (+8 %) et Charleroi III - Couillet 2 (+7 %).

Déchets encombrants/bois/plastiques durs

En 2017, les collectes de déchets encombrants/bois/plastiques durs ont de nouveau augmenté pour atteindre un niveau jamais égalé : soit 25.850 tonnes (+ 838 tonnes ou +3 %). L'augmentation de la part « encombrants » (+492 tonnes, +4 %) est cependant supérieure à celle de la part « bois » (+222 tonnes ou +2 %).

Cette augmentation recouvre des réalités différentes. Les quantités d'encombrants/bois/plastiques durs ont ainsi progressé très fortement sur certains sites : Châtelet (+14 %), Anderlues (+12%), Charleroi II (Ransart) et Fontaine-l'Évêque (+8%) et Charleroi III - Couillet 2 (+7%).

Fin 2017, les plastiques durs ont été récoltés séparément sur les sites de Charleroi II (Ransart), Montigny-le-Tilleul, Charleroi I (Couillet 1) et III (Couillet 2) ainsi qu'à Ham-sur-Heure/Nalinnes.

Déchets verts

Les quantités de déchets verts ont représenté la

plus forte diminution avec -2.409 tonnes (-15 %) pour atteindre 14.033 tonnes en 2017. Cette diminution pourrait être liée aux conditions climatiques (année plus sèche et chaude que la moyenne).

Papier/carton

Les quantités de papier/carton collectées ont diminué de 157 tonnes (-4 %) en 2017 par rapport à 2016. Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte ont suivi la même tendance. Le tonnage global de papier/carton collecté a ainsi atteint 18.033 tonnes en 2017 (-257 tonnes, -1,4 % par rapport à 2016). Cette diminution progressive qui survient depuis 2012 représente une perte globale de 1.849 tonnes, - 9 %.

Verre

Les quantités de verre collectées sont en baisse depuis 2010. Elles ont atteint les 1.423 tonnes en 2017 (-93 tonnes, -6 % par rapport à 2016). Les quantités de verre collectées en porte-à-porte suivent la même évolution et le tonnage global de verre atteint 9.561 tonnes en 2017 (-280 tonnes, -3 % par rapport à 2016).

PMC

Les quantités de PMC collectées ont continué à diminuer de 22 tonnes (-4 %) en 2017. Cette réduction est compensée par les bons résultats obtenus lors des collectes en porte-à-porte.

Avec 6.553 tonnes enregistrées en 2017, les quantités de PMC collectées en porte-à-porte ont en effet augmenté de 82 tonnes (+1 %) par rapport à 2016. Les PMC collectés via les recyparc n'ont plus représenté que 8 % des quantités globales collectées.

Métaux

L'augmentation constatée en 2016 des quantités de métaux collectés dans les recyparc aura été de courte durée. En 2017, les quantités collectées (1.762 tonnes) ont accusé une baisse de 268 tonnes (-13 %) par rapport à 2016.

Asbeste-ciment

En 2013, la modification des quotas annuels avait entraîné une forte diminution des quantités de déchets d'asbeste-ciment récoltées. En 2017, les dépôts ont légèrement diminué (-24 tonnes, -2 %) par rapport à 2016 et se sont stabilisés à 1.043 tonnes.

Si cette diminution est quasi générale sur l'ensemble des recyparc qui acceptent des déchets d'asbeste-ciment, le site de Charleroi III (Couillet 2)

a vu ses quantités récoltées augmenter (+ 2 % par rapport à 2016). Ce site enregistre 37 % des apports de déchets d'asbeste-ciment de la zone, juste devant Charleroi II (Ransart) qui en collecte 34 %.

Divers

La catégorie « divers » regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les Déchets Spéciaux des Ménages. La collecte de ces déchets a légèrement diminué (-1 %) en 2017 pour atteindre 855 tonnes. Cette baisse a principalement résulté de la diminution des quantités d'huiles végétales (-10 %, -6 tonnes) collectées. Par ailleurs, les quantités d'huiles minérales ont continué à augmenter (+3 %, 2 tonnes).

Pneus

Initiée en septembre 2007, la collecte des pneus usagés est actuellement opérationnelle sur 6 recyparcs (Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus et Montigny-le-Tilleul). Les quantités collectées ont atteint 158 tonnes en 2017.

Pneus	2013	2014	2015	2016	2017
en tonnes	168	183	164	165	158
en kg/an/habitant	0,40	0,43	0,39	0,39	0,37

Textiles

Dans les recyparcs, la collecte des textiles s'est stabilisée à 576 tonnes en 2017. Parallèlement, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'asbl TERRE disposées dans les communes affiliées a permis de récolter 2.104 tonnes. Le total de textiles récoltés sur la zone Tibi a atteint les 2.680 tonnes ou 6,36 kg/an/habitant.

Déchets plastiques

La collecte des déchets plastiques - films plastiques, pots de repiquage et frigolite (EPS) - a été initiée en octobre 2008. En 2017, cette collecte a permis de récupérer 175 tonnes de films plastiques (+4 %), 34 tonnes de pots de repiquage (-15 %) et 47 tonnes d'EPS (+12 %), soit un total de 256 tonnes de déchets plastiques qui ont été dirigés vers les différentes filières de recyclage.

Bâches agricoles

En 2017, la collecte des bâches agricoles a été organisée sur les recyparcs à la demande de presque toutes les communes affiliées. Ham-sur-Heure/Nalinnes a décidé de l'organiser de manière autonome et Fontaine-l'Évêque a revu et annulé sa décision en cours d'année. Les quantités collectées (62 tonnes) ont diminué de 20 tonnes (-25 %) par rapport à 2016.

Bâches agricoles	2013	2014	2015	2016	2017
en tonnes	74	58	68	82	62
en kg/an/habitant	0,17	0,14	0,16	0,19	0,15

Verre plat

A partir de 2009, Tibi a mené une phase test de collecte de verre plat sur certains de ses recyparcs. En 2017, cette phase-pilote est devenue opérationnelle sur l'ensemble des sites. 9 sites sont équipés de conteneurs de grand volume et 5 bénéficient depuis fin 2016 de conteneurs de petit volume. Au cours de l'année 2017, 544 tonnes de verre plat ont ainsi été collectées, soit une progression de 128 tonnes (+ 31 %). Les quantités collectées en provenance des nouveaux points de collecte représentent environ 24 % du tonnage global.

DEEE

En 2017, l'ensemble des recyparcs ont collecté 1.485 tonnes de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). A noter que les DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (un peu plus de 0,5 % du gisement) et que les détecteurs de fumées autonomes qui font pourtant partie de cette catégorie de déchets sont quasiment absents de ces collectes. RETRIVAL continue à agir comme sous-traitant de Tibi pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

Déchets de bois

En 2017, les déchets de bois ont été dirigés sur la plate-forme de Floreffe ou vers des sous-traitants privés dans le cadre du partenariat entre Tibi et le BEP Environnement. Les 11.952 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique. En 2017, la part des déchets de bois a atteint les 47 % du total des déchets d'encombrants/bois/plastiques durs.

Séparation des plastiques durs

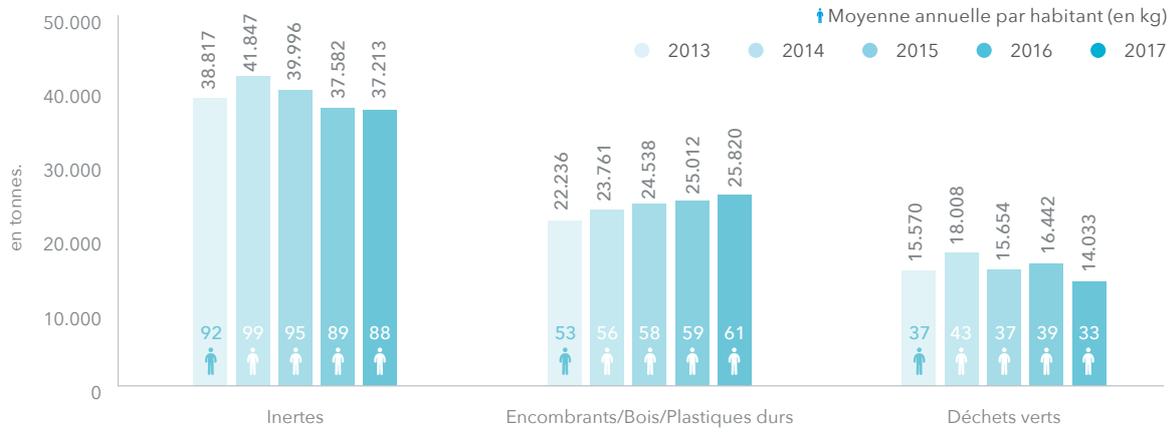
Lancée en octobre 2016 sur deux recyparcs de la zone (Charleroi II (Ransart) et Montigny-le-Tilleul), la phase pilote de séparation des plastiques durs a été étendue fin 2017 à trois autres recyparcs (Charleroi I (Couillet 1), Charleroi III (Couillet 2) et Ham-sur-Heure/Nalinnes). Cette séparation à la source a permis de détourner du gisement encombrants 161 tonnes de plastiques durs, ce qui représente un résultat encourageant.

Liège et fonds de bougies

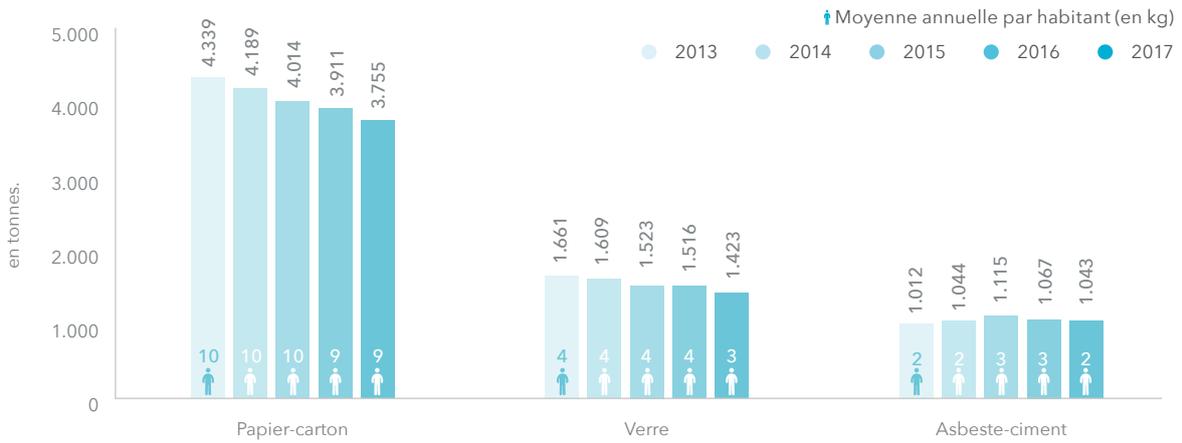
En collaboration avec l'asbl De Vlaspit, 1.560 kg de liège et 1.220 kg de fonds de bougies ont été collectés dans les recyparcs de Tibi en 2017.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les recyparcs de 2013 à 2017.

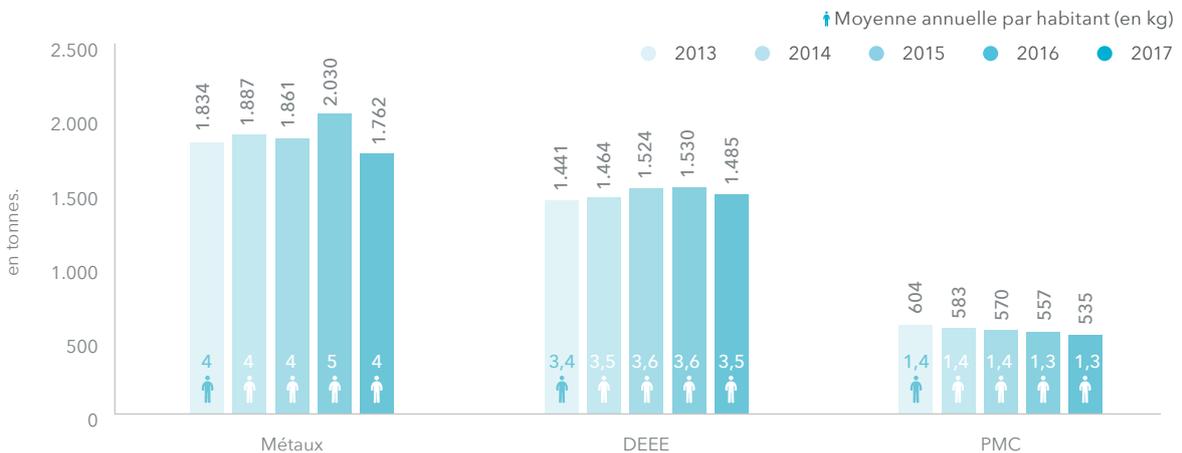
Evolution annuelle des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectées dans les recyparc de Tibi de 2013 à 2017



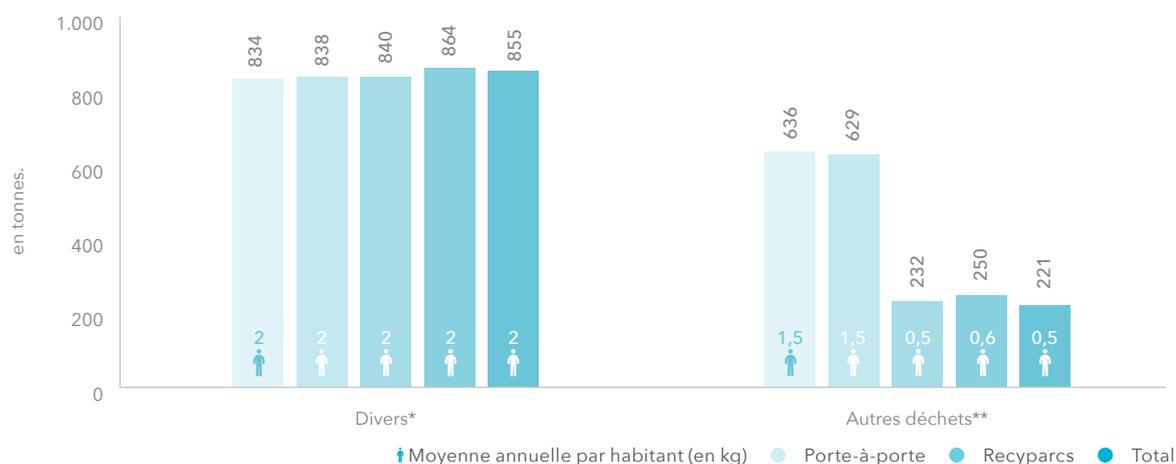
Evolution annuelle des quantités de papier-carton, de verre et d'asbeste-ciment collectées dans les recyparc de Tibi de 2013 à 2017



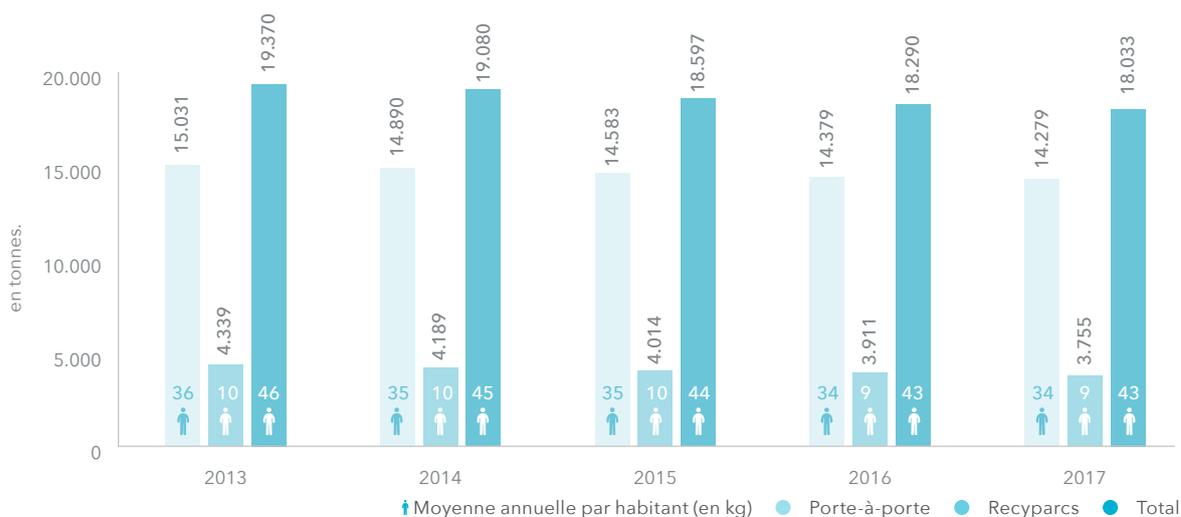
Evolution annuelle des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectées dans les recyparc de Tibi de 2013 à 2017



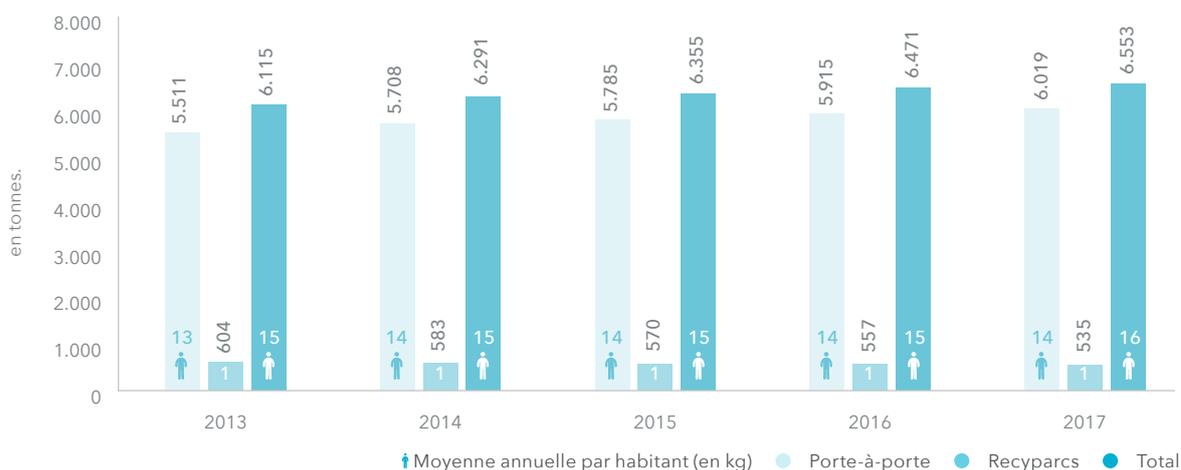
Evolution annuelle des quantités de divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectées dans les recyparcs de Tibi de 2013 à 2017



Evolution annuelle des quantités de papier-carton collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2013 à 2017.

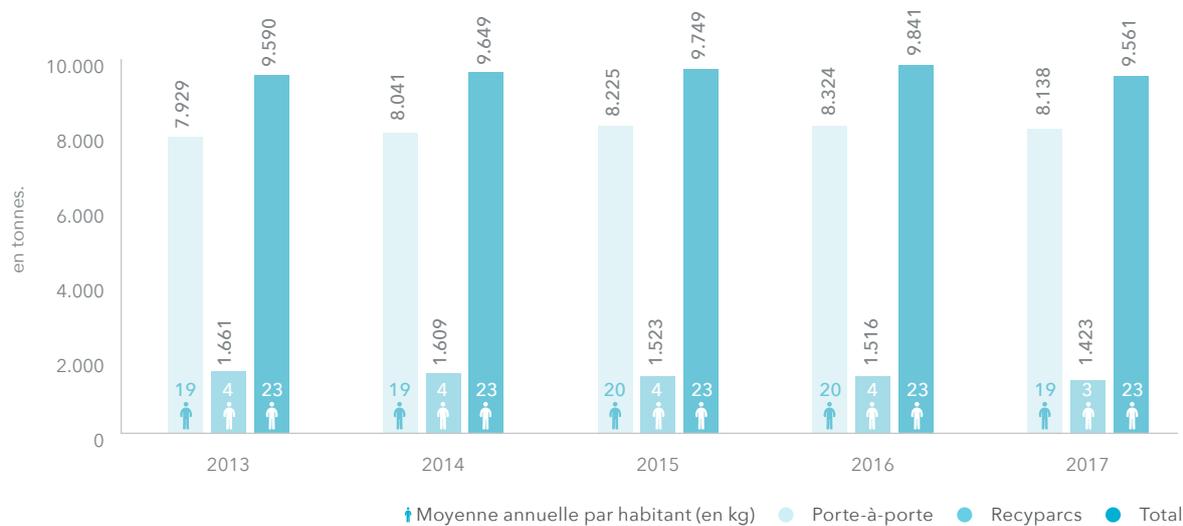


Evolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2013 à 2017.

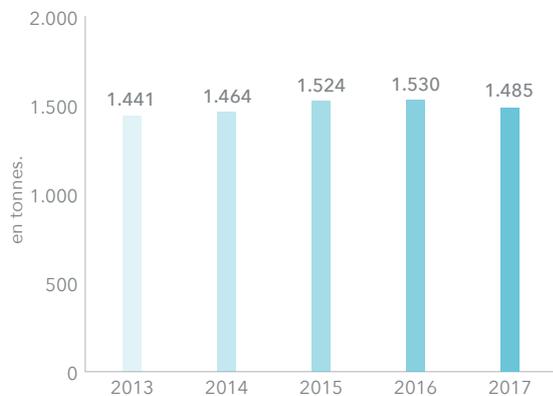




Evolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2013 à 2017.



Evolution des quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques collectées dans les recyparcs de Tibi de 2013 à 2017



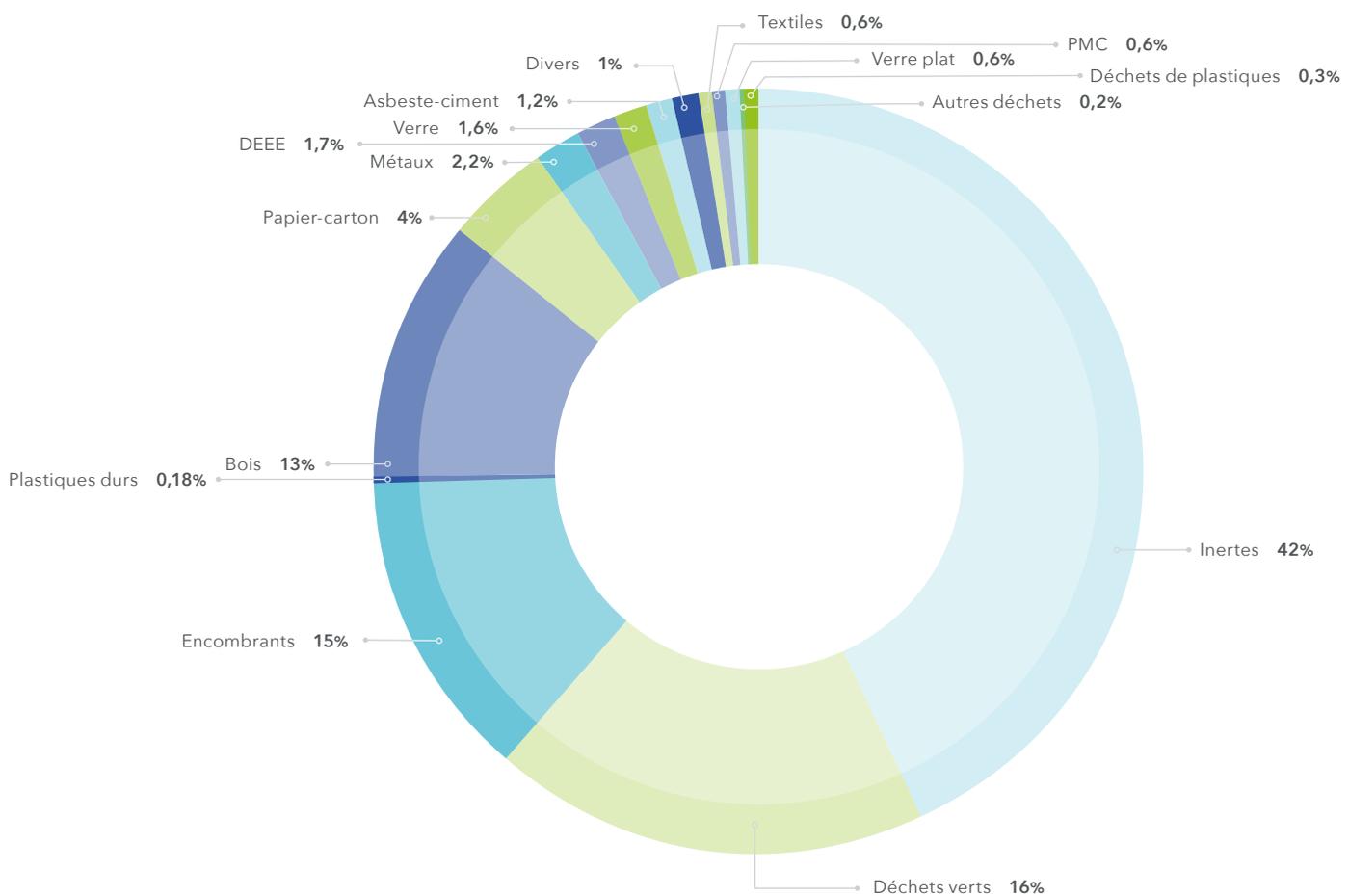
Evolution des quantités d'encombrants et de bois collectées sur les recyparcs de Tibi.





Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2017 en pourcentage de poids.

La majorité des apports (73 %) concerne les inertes (42 %), les déchets verts (16 %) et les encombrants (15%).



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Divers : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Recyparcs (données 2017)

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Inertes	37.213	88
Encombrants	13.738	33
Bois	11.952	28
Plastiques durs	161	0,4
Déchets verts	14.033	33
Papier/carton	3.755	9
Métaux	1.762	4,2
Verre	1.423	3,4
PMC	535	1,3
Divers **	855	2,0
DEEE	1.485	3,5
Textiles	576	1,4
Asbeste-ciment	1.043	2,5
Autres déchets ***	221	0,5
Verre plat	544	1,3
Pots de repiquage	34	0,08
Films plastiques	175	0,42
EPS	47	0,11
Total	89.551	212
Liège (bouchons)	1,560	0,004
Bougies	1,220	0,003

*: sur base de 421.531 habitants ** **Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

*** **Autres déchets** : pneus, bâches agricoles.

>Collectes par conteneurs

Fin 2017, le nombre de clients s'élevait à 1.964 tous services confondus (conteneurs, sacs, enlèvements au m³, etc.) pour 2.673 points d'enlèvements (dépôts). Le nombre de conteneurs placés (tous types de conteneurs et poubelles confondus) était de 3.031 (contre 2.718 en 2016, 2.629 en 2015 et 2.446 en 2014). Située dans les communes affiliées à Tibi, la clientèle est essentiellement composée de restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, etc.

Le nombre de clients (hors système « poubelles à puce ») progresse grâce à l'implication et au professionnalisme de l'équipe administrative qui gère au mieux les différentes sollicitations, favorisé par plusieurs facteurs:

- > La publicité véhiculée sur le site internet et les magazines dédiés;
 - > Le bouche-à-oreille;
 - > Le suivi quotidien d'un délégué à la clientèle.
- Le succès de la formule est également dû à une adaptation continue et réfléchie des produits proposés selon les besoins exprimés par les clients.

Obligation de tri

L'Arrêté du Gouvernement wallon (05/03/2015) a instauré une obligation de tri de certains déchets (PMC, papiers-cartons, verres, etc.). Pour répondre à cette nouvelle obligation de trier à la source, les organisations ont utilisé des conteneurs de 240 litres bleus, jaunes et bruns, des sacs dédiés à des flux spécifiques (films plastiques, frigolite, etc.).



En 2015, Tibi avait élargi le principe des conventions de dessaisissement des déchets. En 2016 et 2017, les 14 communes affiliées à la zone Tibi, 4 CPAS, IGRETEC, ISPPC, ainsi que la Zone de Secours Hainaut Est y ont adhéré. Pour les conteneurs « grand volume » en filière interne, toutes les interventions ont été centralisées et planifiées par le service « Support & Logistique Collectes » en étroite collaboration avec le service « Études et Recyparcs ».

Produits proposés par Tibi avec le nombre de clients et de dépôts concernés

Les innovations opérationnelles mises en place pour répondre aux besoins des administrations, telles que sacs pour frigolite, sacs films plastiques, compacteurs papiers-cartons, et les conteneurs 240 et 660 litres sont déclinées dorénavant pour tous les flux de déchets qui le permettent.

Les différents types de conteneurs sont répartis comme suit, au 31 décembre 2017

Volumes	Types déchets	Nbre de conteneurs	Nbre de clients	Nbre de Dépôts
1.100 l	Déchets incinérables	1.652	884	1.256
660 l	Déchets incinérables	137	84	99
10 à 20 m ³		76	51	66
1.100 l	Papiers/Cartons	225	129	181
660L	Papiers/Cartons	8	3	4
1.100 l	PMC	105	63	95
660L	PMC	18	2	2
Sacs orange 100 l	Déchets incinérables	/	268	281
Enlèvements au m ³ (assimilés publics)	Déchets incinérables	/	3	36
Poubelle à puce 40 l	Déchets résiduels	20	19	20
Poubelle à puce 40 l	Déchets organiques	114	93	110
Poubelle à puce 140 l	Déchets résiduels	187	146	183
Poubelle à puce 140 l	Déchets organiques	69	36	66
Conteneurs 240 l	Déchets résiduels	196	110	153
Conteneurs 240 l	Déchets organiques	71	31	55
Conteneurs 240 l	PMC	34	7	11
Conteneurs 240 l	Papiers/Cartons	64	9	18
Conteneurs 240 l	Verres	55	26	37
TOTAL		3.031	1.964	2.673



3. Le taxi-déchets

Les interventions en 2017

En 2017, le « Taxi-déchets » a procédé à 566 interventions (contre 748 en 2016, 727 en 2015 et 773 en 2014) pour une quantité totale de 1.374 m³ de déchets récoltés (contre 1.730 en 2016, 1.730,50 m³ en 2015 et 1.955,50 m³ en 2014), soit 399 m³ d'encombrants (contre 541 m³ en 2016, 724,5 m³ en 2015 et 804 m³ en 2014), 832 m³ de déchets verts (contre 1.028m³ en 2016, 906 m³ en 2015 et 1.022,5 m³ en 2014), 109 m³ de déchets inertes (contre 107,5m³ en 2016, 65 m³ en 2014 et en 2015) et 34 m³ d'asbeste-ciment (contre 35.5 m³ en 2016, 24 m³ en 2015 et 25m³ en 2014). La recette annuelle de ce service s'élève à 22.435€ (contre 28.545 € en 2016).

Nombre d'interventions en baisse

Depuis 2013, le nombre d'interventions diminue sensiblement suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) qui a dans un premier temps proposé l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans les communes de Charleroi, Courcelles, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Farciennes et Les Bons Villers. Le service de La Ressourcerie du Val de Sambre, (LRVS) s'est étendu à d'autres communes affiliées (Gerpennes, Anderlues, Aiseau-Presles, Châtelet et Fontaine l'Evêque). Cette nouvelle offre a encore induit une diminution du nombre d'interventions consécutive : 566 en 2017 (-24%) contre 748 en 2016 (+ 2,9 %), 727 en 2015 (- 6 %), 773 en 2014 (- 1,4%) et 784 en 2013 (- 6,7%).

Si le nombre de ces interventions a diminué, le Taxi-déchets répond toujours à un réel besoin :

- > Pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ... ;
- > Pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi ;
- > Pour répondre à la demande des citoyens des entités qui ne participent pas encore à la convention de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS).

Par ailleurs, l'équipe du Taxi-déchets effectue de nouvelles missions pour compléter les services proposés aux administrations publiques qui sont confrontées à des déchets de façon occasionnelle. L'acquisition d'un camion-grappin lui a permis de développer une polyvalence utile pour exercer ses missions.

Campagnes de promotion

En 2017, Tibi s'est attelée à maintenir la communication et la publicité au sujet du service Taxi-déchets. Cette campagne de promotion s'est concrétisée via différents rappels dans les supports d'information (IDMag, etc.) de Tibi, la publicité faite par les membres du service Communication et Prévention lors de leurs différentes animations, de nouveaux communiqués de presse, etc. En corollaire, la communication relayée dans les journaux communaux des différentes communes affiliées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.

4. Collectes de la FFOM* en sacs biodégradables et des déchets résiduels et FFOM en conteneurs groupés

En juin 2016, un projet pilote de collecte sélective des déchets organiques avec des sacs biodégradables, avait été lancé pour 7 zones test, sur les communes de Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes. Sur 4 de ces zones, les habitants ont continué à utiliser le sac blanc Tibi afin d'évacuer leurs déchets résiduels. Ils ont également pu effectuer le tri de leurs déchets organiques en faisant l'acquisition de sacs verts biodégradables.

Tri supplémentaire

Ce tri supplémentaire de la FFOM est venu en supplément des collectes en porte-à-porte existantes pour les verres, papiers-cartons et PMC. Le dispositif des sacs biodégradables sera maintenu sur les zones pilotes du projet, dans l'attente d'une décision à plus grande échelle. Sur les 3 autres zones, les ménages ont été invités, en plus du sac biodégradable, à utiliser des conteneurs groupés pour les déchets résiduels.

Des avantages en milieu urbain

Ce dispositif présente d'énormes avantages en milieu urbain, là où les poubelles à puce ne peuvent être mises en place facilement. En effet, un accès contrôlé à tout moment de la journée, permet aux ménages concernés de déposer leur sac de déchets via la borne d'accès dans le conteneur. Après 12 mois de test, les ménages concernés ont montré une implication et une satisfaction certaine quant à ce nouveau mode de collecte.

Une enquête de satisfaction menée en 2017 auprès des particuliers a montré un taux global de satisfaction de 77 %, malgré qu'ils aient pu rencontrer certains problèmes d'ordre technique survenus durant la phase test. Devant ce constat, Tibi a décidé de proposer cette solution à plus grande échelle, tout en restant attentive aux points soulevés pendant la phase test.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi District Créatif vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute. Complémentairement à cette réflexion est venue la question du mode de collectes des déchets dans ce centre urbain où les travaux sont déjà prévus, pour éviter de les faire de façon répétée.

En partenariat avec la Ville et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs nécessaires pour les déchets résiduels et le verre des 2.500 ménages présents sur la zone concernée.

Leur aménagement devrait se concrétiser courant de l'année 2018.

Conteneurs enterrés FFOM

Suite à un appel à projet du Ministre de l'Environnement de la Wallonie, Tibi, en partenariat avec quelques communes et Société de Logements Sociaux, avait introduit un dossier pour obtenir des subsides pour l'acquisition et le placement de conteneurs enterrés. Ce dispositif permettra de promouvoir le tri sélectif de la fraction organique des ordures ménagères.

Par ce biais, Tibi s'est vue octroyer en 2017 un subside pour quelques 36 conteneurs enterrés pour la collecte des déchets organiques. L'intercommunale va dans la foulée mener une consultation et les études nécessaires avec ses partenaires afin de pouvoir les placer encore avant la date ultime, fin octobre 2018.

* Fraction Fermentiscible des Ordures Ménagères



couvrant l'ensemble du territoire de Charleroi et de ses anciennes communes fusionnées ont été définis.

1^{er} mars 2018 : démarrage sur le terrain des missions de propreté publique de Tibi dans l'intra-ring de Charleroi.

Nettoiemment de la voie publique

Les activités de propreté publique exercées par Tibi sont dans une première phase :

- > Dans l'intra-ring, le nettoiemment de la voie publique (par balayage mécanisé, balayage manuel et aspirateurs urbains), l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, le vidage des corbeilles publiques ;
- > Dans l'extra-ring, le nettoiemment de la chaussée entre les deux filets d'eau par du balayage uniquement mécanisé ;
- > Sur l'ensemble du territoire de Charleroi, la prévention et la sensibilisation aux matières en lien avec la propreté.

Évolution du projet en 2017

Ressources humaines

Le 1^{er} septembre 2017, un responsable du service Propreté publique a été engagé par Tibi afin de mettre en place ces nouvelles activités. Sur base de l'étude Comase, le cadre de travail a été ajusté au regard des activités à déployer et les horaires de travail ont été définis et présentés en concertation syndicale.

Phase de recrutement

En matière de personnel, la volonté de Tibi était d'offrir la possibilité aux agents de la propreté des communes affiliées, d'intégrer le nouveau service. Pour ce qui est de Charleroi, la multitude de statuts différents des agents en place (contractuel, PTP, APE, statutaire...) a rendu extrêmement complexe cette phase de recrutement.

Pour les agents statutaires, une mise à disposition à Tibi a été privilégiée en vue d'un transfert ultérieur de ces agents de l'entité Ville à celle de Tibi. Des discussions ont également été entamées avec le CPAS de Charleroi afin de permettre l'intégration d'agents sous article 60. Enfin, les agents contractuels vont résilier leurs engagements avec la Ville et signer un nouveau contrat de travail chez Tibi. Afin de maintenir un juste équilibre financier, la possibilité de transférer les points APE d'une entité à l'autre et de convertir les contrats PTP en points APE a été étudié.

Recrutement de 74 agents

Parallèlement à cette démarche, le service des Ressources Humaines a organisé en 2017 le recrutement des 74 agents nécessaires pour le lancement des activités : adjoint au responsable de service, assistant administratif, responsables opérationnels, brigadiers, balayeurs-convoyeurs, conducteurs et chauffeurs. La plus grande majorité de ce personnel recruté provient de la Ville de Charleroi.

Matériel et équipements

Au niveau du matériel, Tibi envisage d'utiliser les équipements existants dans les communes, de façon à réduire les coûts pour les communes.

Pour Charleroi, une expertise d'une partie du charroi et de ses consommables a été menée en vue de transférer ces équipements. En parallèle, Tibi a attribué en septembre 2017 un marché de location de petites balayeuses d'une capacité de 1 et 2 m³ pour une durée de quatre ans.

Du matériel de pointe

En vue d'acquérir du matériel complémentaire, Tibi a attribué différents marchés publics pour des aspirateurs de rue, des chariots de balayage, des pelles, des brosses, des souffleurs électriques...L'acquisition d'un nettoyeur à haute pression à eau surchauffée a été envisagée pour le nettoyage des souillures de type mauvaises herbes, urine, fientes de pigeon... tout comme des broyeurs de feuilles mortes pour la période automnale.

Géolocalisation et capteurs de remplissage

Afin d'optimiser le service aux citoyens, Tibi a prévu d'intégrer la géolocalisation à l'ensemble du charroi, de géolocaliser les corbeilles publiques de l'intra-ring et d'analyser la faisabilité d'une planification informatisée du travail. Des discussions ont également été entamées avec la Ville de Charleroi afin d'intégrer à faible coût des capteurs pour mesurer le taux de remplissage des corbeilles publiques.

Infrastructure

Pour plus d'efficacité opérationnelle dans l'intra-ring, une convention d'occupation précaire des casernes Trésignies et de l'ancien garage de la Police situé sur le même site dans le centre-ville a été signée entre la Ville de Charleroi et Tibi fin décembre 2017. Ces locaux ont fait l'objet d'un rafraîchissement dès 2018.

Nouvel aménagement

Tibi a commandé l'aménagement de nouveaux locaux transitoires sur son site de Couillet pour accueillir les nouveaux agents. Des modules préfabriqués d'une superficie de 455 m² ont été montés, comprenant bureaux, réfectoire, vestiaires et sanitaires à destination de personnel mixte. Cet aménagement provisoire sera à terme remplacé par une nouvelle infrastructure qui sera créée dans le projet plus global de réaménagement des bâtiments du pôle environnemental.

Opérationnalité

En 2017, une première réflexion approfondie a été menée sur l'élaboration des circuits et des secteurs de travail, ainsi que sur la logistique à mettre en place. Des discussions ont également été entamées avec les services concernés de la Ville de Charleroi dans le cadre de la gestion de la répression (qui ne rentre pas actuellement dans le panel d'activités de Tibi), des collaborations futures entre le service Propreté publique de la Ville et celui de Tibi pour la gestion de l'extra-ring ou encore pour la gestion des événements dans l'intra-ring.

Les agents de la propreté publique sont sur le terrain 7 jour sur 7, du lundi au samedi de 5h30 à 22h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00.

Prévention et communication

Le service Prévention de Tibi a entrepris la réalisation d'un plan de prévention en matière de propreté publique. Il a également étudié la faisabilité d'une étude « baromètre » visant à mesurer le ressenti des citoyens en matière de propreté publique.

Les citoyens peuvent déjà signaler à Tibi un problème de propreté publique sur l'intra-ring de Charleroi via le formulaire en ligne sur www.tibi.be/citoyens/propretépublique, afin qu'une intervention soit planifiée dans les plus brefs délais.

6. Le charroi

En 2017, le charroi de Tibi se compose de :

- > 30 camions compartimentés avec système de pesage
- > 2 petits camions avec système de pesage
- > 35 camions mono benne
- > 11 collecto-glass
- > 2 tracteurs semi-remorque
- > 1 semi porte-engins
- > 2 remorques à fond mouvant 93 m³
- > 1 camion grappin
- > 23 camions porte-conteneurs
- > 13 camionnettes
- > 22 petits véhicules
- > 2 remorques inférieures à 3,5T
- > 1 remorque plateau de 3,5T de charge utile
- > 13 véhicules en leasing
- > 6 engins de génie civil
- > 8 chariots élévateurs

En 2017, le service a fait l'acquisition de :

- > 1 camionnette reconditionnée et équipée pour les interventions pneumatiques sur voirie ;
- > 1 camionnette pour le service Entretien ;
- > 1 chargeur sur pneu pour le broyeur de Couillet ;
- > 7 véhicules en leasing tous services.

Maintenance et réparations

- > 1.602 immobilisations de véhicules ont été réalisées sur l'année
- > 115 entretiens ont été effectués dans notre atelier
- > 56 véhicules ont bénéficié d'une mise en conformité de tachygraphes/limiteur
- > 46 interventions effectuées par la société du système d'identification de pesage sur nos camions
- > 58 entretiens effectués par la société du système d'identification de pesage sur nos camions
- > 83 dépannages effectués sur la voie publique
- > 57 interventions effectuées par des sociétés extérieures sur nos engins de génie-civil
- > 21 dépannages qui ont nécessité une dépanneuse
- > 29 dépannages effectués par une firme privée pour des crevaisons sur des engins de génie civil

Nombre de réparations effectuées par la chaudronnerie :

- > 56 réparations effectuées sur des camions
- > 43 réparations effectuées sur des conteneurs recyparcs
- > Réalisation de garde-corps pour les recyparcs
- > Reconditionnement d'une camionnette pour le service garage

117 réparations effectuées par différents concessionnaires sur les camions de Tibi

Durant cet exercice, ont été déclassés :

- > 1 camion poubelle
- > 1 camion porte-conteneurs
- > 1 camion grappin
- > 4 petits véhicules

LES 5 PILIERS de notre activité

RECYCLER

Des filières spécifiques
pour tous les déchets

Les déchets collectés en porte-à-porte
ou déposés dans les recyparcs de
Tibi sont orientés vers leurs filières de
recyclage ou de traitement respectives.





VALTRIS : tri et recyclage des PMC

Afin d'optimiser le tri des déchets d'emballages PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), Tibi a créé la coopérative Valtris en partenariat avec les Intercommunales InBW du Brabant wallon et BEP Environnement de la Province de Namur. Dans cette unité entièrement automatisée, les déchets d'emballages sont triés et conditionnés en ballots avant d'être vendus comme matière première à des entreprises spécialisées.

Pré-trier les encombrants

Les encombrants collectés dans les recyparcs et par le taxi-déchets font l'objet d'un pré-tri manuel qui permet de récupérer les métaux, le bois, les plastiques durs et le PVC. Le solde est ensuite broyé avant d'être évacué vers l'Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup. Les déchets de plafonnages sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse.

Optimiser les synergies

Pour optimiser les synergies entre la valorisation des déchets et les filières de l'économie circulaire, Tibi développe un nouveau concept de « village du recyclage » sur le site de Couillet. Ce projet regroupe plusieurs unités de valorisation sur un même espace opérationnel :

- > Ressourcerie du Val de Sambre
- > Valtris
- > Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE
- > Centre de transbordement des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (à venir)



1. Verre, papier/carton et PMC

Des conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, Tibi et Fost Plus avaient conclu une première convention dite « système existant » entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015. Les modalités de collaboration ont été fixées en décembre 2015 pour la période 2016/2020.

Une collaboration efficace

Dans ce contexte, la convention précise que Tibi réalise en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages papier/carton, verre et PMC et de tri des PMC. Les coûts à rembourser pour ces prestations par Fost Plus sont fixés de commun accord afin de couvrir le coût réel et complet.

Collectes de verre

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées par Fost Plus au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. Pour les collectes organisées dans les recyparcs, celle de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

Collectes de papier/carton

Les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs de papier/carton sont remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 30 %, revu par l'agrément de Fost Plus à 42 % des frais de collecte à partir de juillet 2017 (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton). Le marché d'acquisition du papier/carton attribué par Fost Plus en 2015, en accord avec Tibi, à Sanglier SA s'est poursuivi en 2016 et a été prolongé pour 2017. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 75 %, revu par l'agrément de Fost Plus à 68 % des recettes à partir de juillet 2017.

Collectes de PMC

Les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs de PMC sont remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, en fonction d'un tarif négocié.

Sensibilisation et information sur le tri des déchets d'emballages

La convention établie entre Fost Plus et Tibi prévoit également l'intervention de Fost Plus dans des opérations de sensibilisation et d'information menées par Tibi sur le tri des déchets d'emballages. Ce point est tout particulièrement important pour préserver la qualité des matières collectées, des pénalités financières étant prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.

2. Les différentes filières de recyclage

Déchets	Modes de traitement	Filières
Encombrants	- séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; - tri des fractions métalliques, bois et plastiques pour recyclage ; - broyage du solde avant valorisation énergétique	- RENEWI - Comet Sambre/BEP/RENEWI - UVE de Tibi ou externe
Bois	valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants (Bardoel et Vandendriessche)
Plastiques durs	tri/recyclage	Van Werven België (Lanaken)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	tri/démontage/dépollution/recyclage /valorisation	Retriaval puis filières de Recupel
Inertes	recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	recyclage	Comet Sambre
Papiers-cartons	recyclage	Sanglier (Mont-sur-Marchienne)
Verre	recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, Valtris
Piles	tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	régénération/valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	recyclage/valorisation/traitements spécifiques	collecteur agréé désigné par les ICS (RENEWI)
Huiles et graisses de cuisine	recyclage/valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	rechapage/recyclage/valorisation	opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques: films en plastique	recyclage	AB Plasta via RENEWI
Déchets plastiques: pots de repiquage	recyclage	RENEWI - Lokeren et GEMINI - Antwerp via RENEWI puis COGETRINA
Déchets de plastiques: EPS	recyclage	Pirobouw via COGETRINA puis SUEZ
Verre plat	recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège	recyclage	
Fonds de bougies	recyclage	"De Vlaspit" asbl

3. Tri des PMC

En 2017, le centre de tri a accueilli un total de 21.897 tonnes de PMC, provenant de Tibi pour 30%, du BEP Environnement pour 40%, de l'InBW pour 28%, de l'AIVE pour 0,5% et de PMC provenant d'entreprises pour moins de 1%.

Le taux de résidu des PMC traités par Tibi est en nette diminution par rapport à 2014. Il a ainsi atteint les 17,03% en 2016 et demeure en deçà de la limite maximale admise (20%). Au-delà de ce seuil, Fost Plus applique des pénalités financières à l'intercommunale.

Des travaux visant l'optimisation du procédé de tri ont eu lieu entre mai et août 2017. Depuis lors, le centre VALTRIS effectue ses opérations de tri en 2 pauses comme prévu initialement dans le respect des spécifications édictées par Fost Plus.

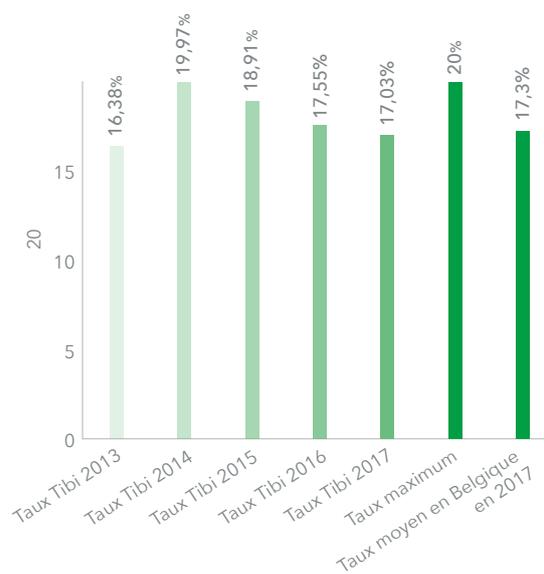
Équilibre financier et projet P+MC

Ce point, ainsi que plusieurs actions de réorganisation, permettront de maintenir l'équilibre financier de la structure et d'assurer la pérennité du fonctionnement du centre de tri en assurant un prix de revient acceptable et couvert par l'intervention financière de Fost Plus. Les adaptations récentes du centre de tri ont été réfléchies et s'inscrivent clairement dans une perspective d'avenir en lien avec le projet P+MC.

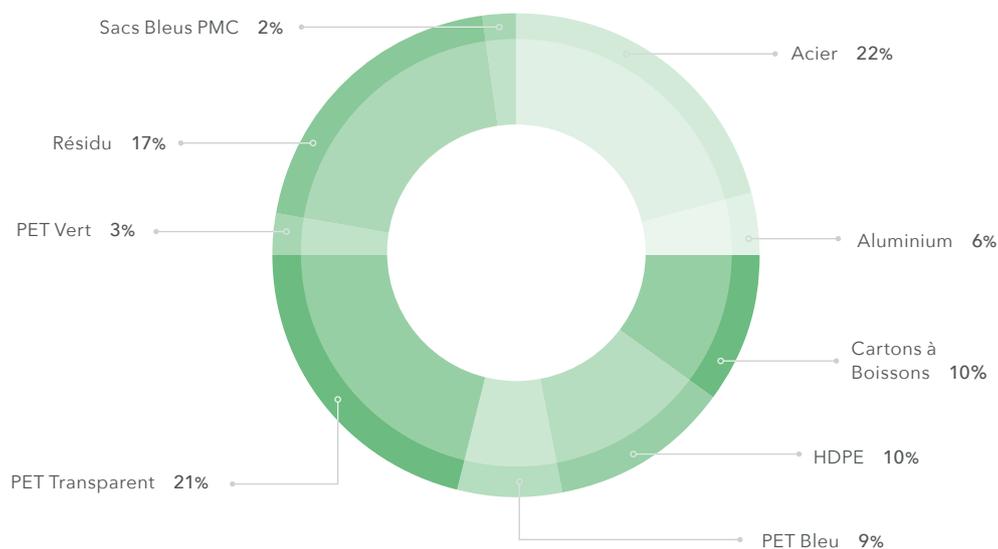
Diminuer le taux de résidu

Les efforts sont maintenus, tant à la source qu'au niveau des trieurs, pour diminuer le taux de résidu non recyclable après tri des PMC des trois intercommunales (Tibi, InBW, BEP). De 17,55 % en 2016, le taux de résidu est passé à 17,03 % en 2017. Grâce aux travaux d'optimisation entrepris, il diminue encore et doit être conforté en 2018.

Taux de résidu du tri des PMC de Tibi de 2013 à 2017.



Répartition moyenne des quantités triées de PMC de Tibi en 2017.





Tri-broyage des encombrants

En 2017, 10.460 tonnes d'encombrants en provenance des recyparcs et des communes affiliées ont été traités au sein de l'unité de tri-broyage des encombrants de Tibi. 4.083 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages ont été directement évacuées depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Répartition des pourcentages de valorisation en 2017 :

- > Encombrants valorisés énergétiquement : 70 % ;
- > Encombrants recyclés (plafonnages, plastiques et métaux) : 30 %.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-dessous montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâche-fers de l'incinérateur de Tibi depuis 2013

Année	Tonnage
2013	1.972
2014	2.100
2015	1.805
2016	2.068
2017	1.832

Statistiques globales

Les indicateurs statistiques proposent 6 graphiques qui permettent de visualiser l'évolution globale des quantités de déchets gérés par Tibi.

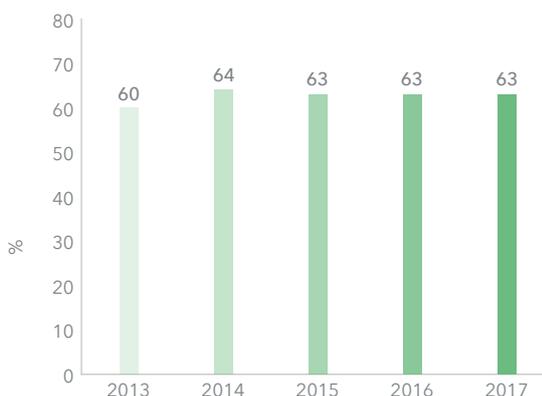
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives) et en recyparcs.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte et en recyparcs.

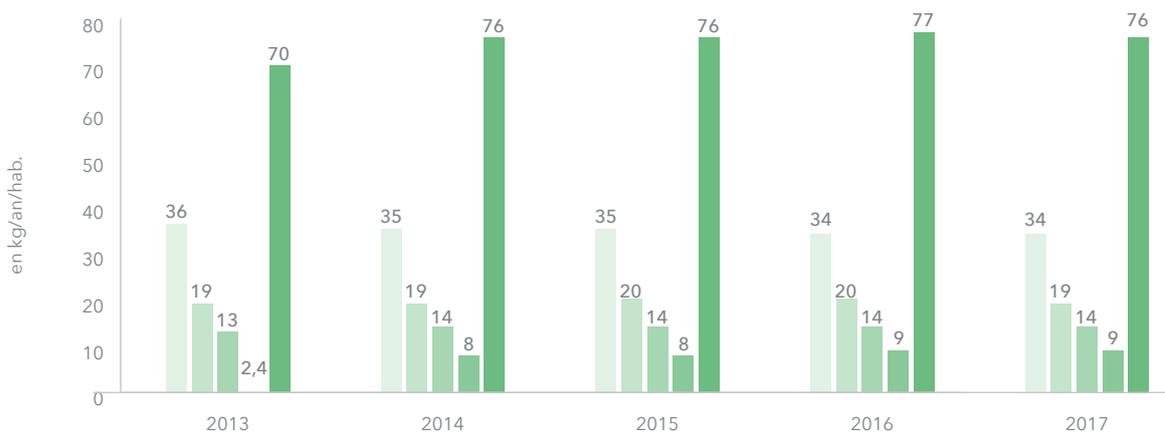
% de collecte sélective (porte-à-porte et recyparcs)





Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

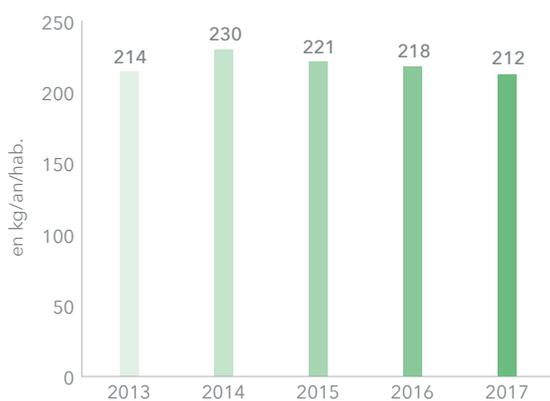
Taux de captation papier-carton, verre, PMC et FFOM en porte-à-porte en kg/an/habitant



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

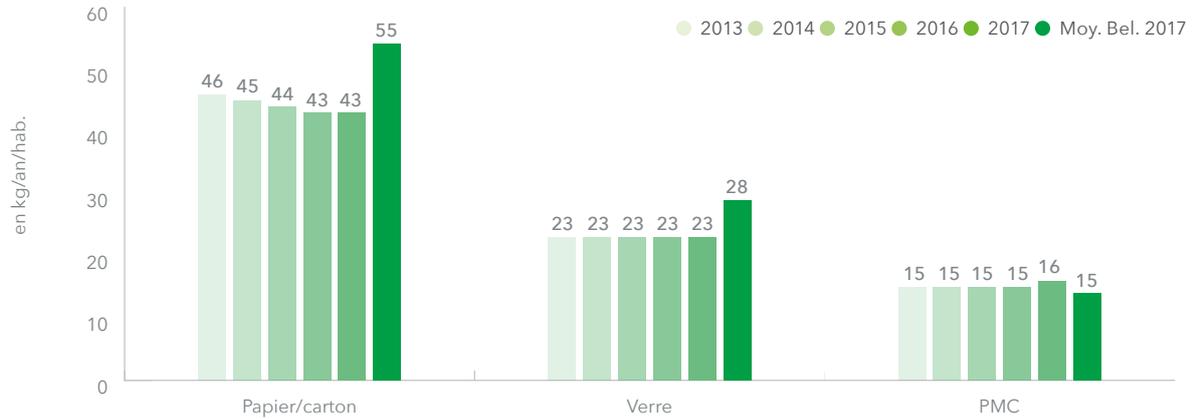
● Papier-carton ● Verre ● PMC ● FFOM ● Global

Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en recy-parcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

Taux de captation papier-carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge en kg/an/habitant

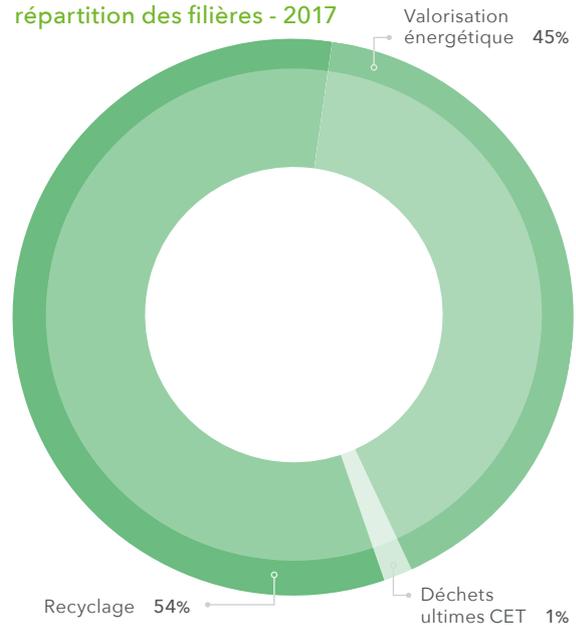


Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes placés en Centre d'Enfouissement Technique (CET) a encore diminué pour atteindre 1,30% en 2017. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010.

Le taux de recyclage a diminué de près d'1 % par rapport à 2016 pour atteindre 54 % en 2017. En contrepartie, le taux de valorisation énergétique a augmenté d'autant pour atteindre 45 %. Ce basculement est lié à la diminution des quantités collectées au sein des recyparcs en 2017, en particulier les déchets verts qui représentent près de 12 % des fractions à destination du recyclage.

Déchets des ménages : répartition des filières - 2017



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2017	
Ordures ménagères traitées et valorisées	92.527 tonnes
Ordures ménagères traitées dans une autre UVE	9.917 tonnes
Mâchefers produits	21.628 tonnes soit : 23 % du poids d'OM traitées (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.832 tonnes soit 8 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes	1.507 tonnes
Boues	213 tonnes
Gâteaux de filtres à manches	58 tonnes



tibi

(LES 5 PILIERS) de notre activité

VALORISER

Unité de Valorisation Énergétique

Une part infime (1 %) des déchets collectés sur la zone de Tibi finit en CET (Centre d'Enfouissement Technique). Cette performance s'explique par la mise en place de nombreuses filières particulièrement efficaces, dont la valorisation énergétique des déchets résiduels.





Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets ménagers et assimilés, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les refus de tri des PMC sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont brûlés dans des fours à une température de 850°C minimum.

Production d'électricité

La chaleur dégagée par l'incinération des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur surchauffée (à 39 bars et 390 °C). Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Les équipements de l'UVE (notamment les dispositifs d'épuration des fumées) consomment partiellement l'électricité produite. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être rachetée par des sociétés de production énergétique.

Valorisation du résidu final

En fin de combustion, le résidu final est transformé en mâchefers dont on va extraire la fraction métallique à l'aide d'un overband (aimant permanent). Les deux produits (mâchefers et fraction métallique) sont repris séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés comme fondation de voiries ou dans la construction.



1. Les faits marquants

À la suite de la confirmation, par le Ministre Di Antonio, de l'octroi du permis unique relatif au projet de modernisation de l'UVE, l'intercommunale a reçu la promesse ferme de subsidiarité des travaux en date du 24 octobre 2016.

Tibi a donc vu démarrer en 2017 les travaux de modernisation de son UVE par une première phase de génie civil encore en cours et comprenant notamment :

- > La création d'un nouveau parking
- > L'extension de la fosse existante
- > La création d'un nouveau bâtiment regroupant les activités de valorisation énergétique
- > La création d'un nouveau hall dédié à la gestion de la FFOM récoltée sur la zone

Première phase d'installation

Une première phase d'installation des équipements de process a débuté avec l'arrivée de certains éléments du futur traitement des fumées, mais également de certains éléments du futur four-chaudière. La mise en service d'un nouveau dispositif complet et redondant d'analyse des fumées permet à Tibi de disposer des dernières technologies dans le domaine.

Certificat de conformité

Le début des travaux favorise le démarrage des démarches portant sur l'assainissement des zones

du site affectées d'une pollution historique et ainsi obtenir à terme le « certificat de conformité » des sols traités. L'intercommunale continuera à porter une attention toute particulière à la gestion des sols afin de remplir ses obligations conformément aux dispositions légales en la matière.

Capacités d'interventions

En parallèle, et en ligne avec la volonté stratégique de Tibi d'internaliser une part croissante de l'activité de maintenance, l'UVE s'est vue doter, en 2017, d'un nouveau complexe atelier-bloc social, permettant ainsi au personnel de maintenance d'améliorer ses capacités d'interventions.

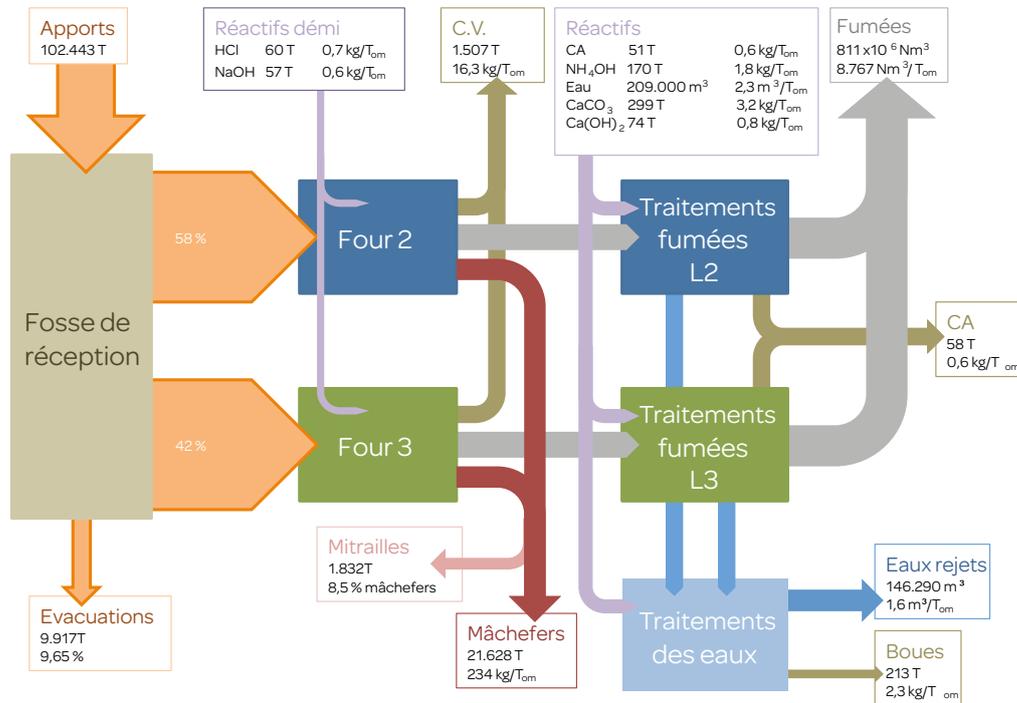
Réseau de chaleur

Afin d'optimiser la valorisation des déchets produits par les citoyens de la zone, Tibi a intégré pleinement la possibilité de fournir de la chaleur au travers des travaux de modernisation de l'UVE. L'intercommunale a donc lancé un marché d'étude technico-économique de la faisabilité d'implémenter ce réseau de chaleur.

Pérennité des équipements existants

Enfin, Tibi a tout mis en œuvre pour fiabiliser les équipements existants, notamment via une campagne de modernisation des parois du four-chaudière 2 afin de remédier à l'importante panne survenue en fin d'année 2016 et dont les conséquences se sont également faites ressentir début 2017.

2. Diagramme des flux matières et réactifs



Déchets		
Apports totaux	102.443	tonnes
Evacuation	9.917	tonnes
	9,68	%

Produits valorisés		
Mâchefers	21.628	tonnes
	233,75	kg / T _{om}
Mitrailles	1.832	tonnes
	19,75	kg / T _{om}

REFIOMS		
Cendres volantes	1.507	tonnes
	16,29	kg / T _{om}
Charbon actif	58	tonnes
	0,63	kg / T _{om}
Boues (gâteaux)	213	tonnes
	2,30	kg / T _{om}
Autres	89	tonnes
	0,96	kg / T _{om}

Rejets		
Fumées	811,2	10 ⁶ Nm ³
	8.767	Nm ³ / T _{om}
Eaux	146.290	m ³
	1,58	m ³ / T _{om}

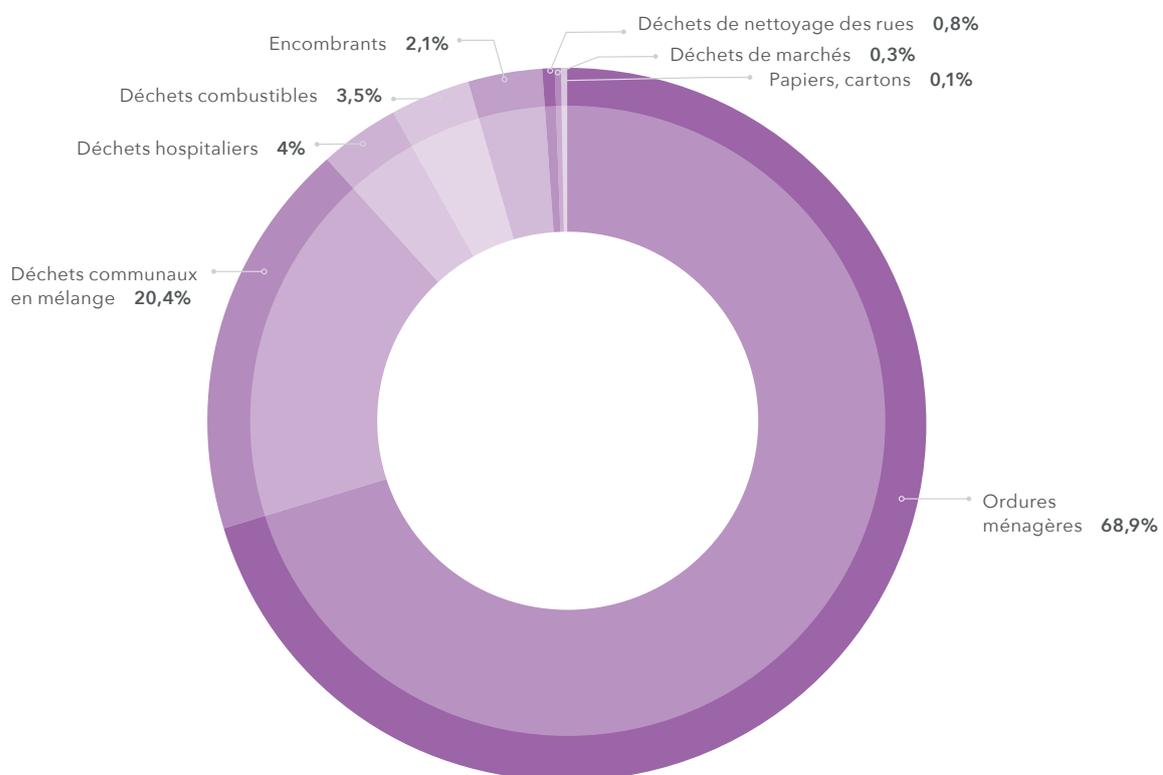
Réactifs		
Charbon actif	51	tonnes
	0,55	kg / T _{om}
Ammoniaque (NH ₄ OH)	170	tonnes
	1,84	kg / T _{om}
Eau de Sambre	209.000	m ³
	2.259	kg / T _{om}
Calcaire (CaCO ₃)	299	tonnes
	3,23	kg / T _{om}
Chaux hydratée (Ca(OH) ₂)	74	tonnes
	0,80	kg / T _{om}
Acide chlorhydrique (HCl 30%)	60	tonnes
	0,65	kg / T _{om}
Soude caustique (NaOH 30%)	57	tonnes
	0,62	kg / T _{om}
NaOH 20%	197	tonnes
	2,13	Kg/T _{om}

3. Flux de déchets

Déchets		
Apports totaux	102.443	tonnes
Evacuation (vers d'autres UVE)	9.917	tonnes
	9,68	%
Quantité incinérée	92.527	tonnes

Les apports de déchets en 2017 étaient répartis comme suit :

Nature des apports		
Ordures ménagères	70.598	tonnes
Déchets communaux en mélange	20.888	tonnes
Déchets hospitaliers A et B1	4.122	tonnes
Déchets combustibles	3.588	tonnes
Encombrants broyés	2.110	tonnes
Déchets de nettoyage des rues	771	tonnes
Déchets de marchés	313	tonnes
Papiers, cartons (documents confidentiels)	53	tonnes
Total	102.443	tonnes



Déchets excédentaires et encombrants

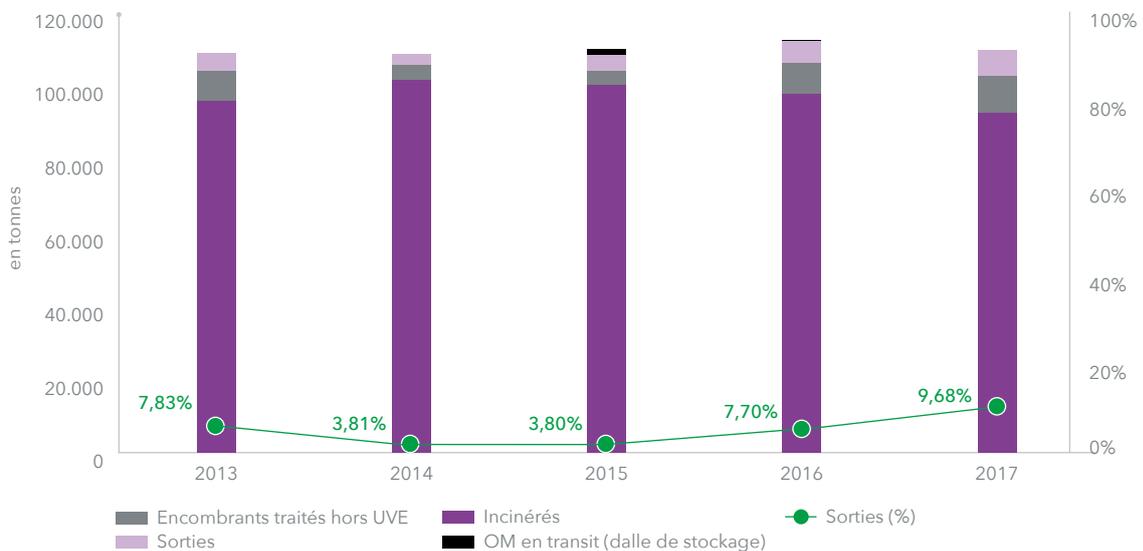
Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée suite à un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'un four, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres UVE ou stockés provisoirement en attente de retour vers notre UVE. En 2017, le stockage transitoire via la dalle de stockage temporaire de Sombreffe a été ramené à 0.

En 2017, les travaux de modernisation ont impacté le taux de disponibilité des équipements, réduisant légèrement les capacités de traitement de l'UVE. De plus, le début de l'année 2017 a été fortement impacté par la panne importante de la chaudière survenue en 2016 et ayant fait l'objet de travaux de modernisation en 2017. Faut de moyens techniques adaptés, 7.110 tonnes d'encombrants broyés ont dû être traitées à l'extérieur. Pour pallier ce genre de situation, l'UVE se dote d'une fosse de plus grande capacité via son projet de modernisation.

L'évolution de la quantité de déchets apportée à l'UVE reste sensiblement constante au cours de ces dernières années.

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	OM en transit (dalle de stockage)	
2013	103.495	8.137	95.808	4.741		tonnes
2014	105.485	4.014	101.471	2.042		tonnes
2015	103.981	3.951	100.030	3.726	1.436	tonnes
2016	105.967	8.156	97.811	6.136	268	tonnes
2017	102.443	9.917	92.527	7.110	0	tonnes

Quantités:



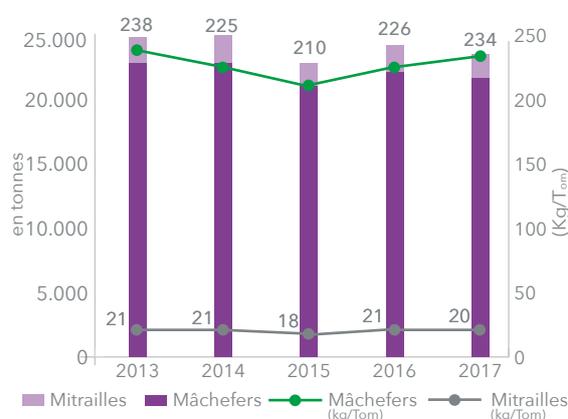
4. Produits valorisés

Produits valorisés		
Mâchefers	21.628	tonnes
	Soit 23,4 % des OM	
Mitrailles	1.832	tonnes
	Soit 8,5 % des mâchefers	
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation énergétique représente globalement près de 25% des OM traitées		

Evolution sur 5 ans

En 2017, la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE reste globalement dans des proportions de respectivement 20% et 2% en poids des tonnages de déchets incinérés.

Année	Mâchefers	Mitrailles	
2013	22.822	1.972	tonnes
2014	22.807	2.113	tonnes
2015	20.983	1.805	tonnes
2016	22.100	2.068	tonnes
2017	21.628	1.832	tonnes



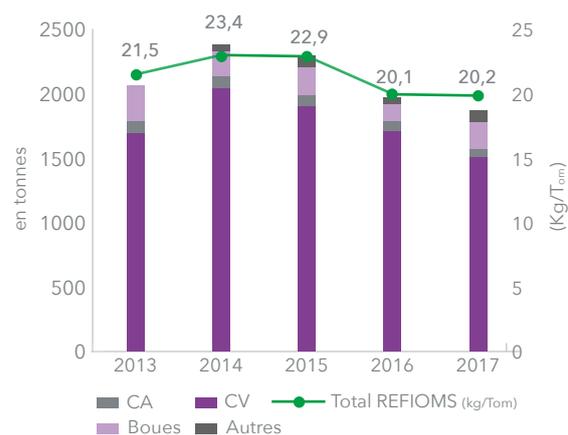
5. Refioms*

*Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REFIOMS		
Cendres volantes	1.507	tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1	
Charbon actif	58	tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1	
Boues (gâteaux)	213	tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1	
Autres	89	tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1	
L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2 % des OM traitées.		

Evolution sur 5 ans

Année	CV	CA	Boues	Autres	
2013	1.691	93	279		tonnes
2014	2.036	99	196	47	tonnes
2015	1.901	83	224	86	tonnes
2016	1.704	88	131	50	tonnes
2017	1.507	58	213	89	tonnes



6. Temps de fonctionnement

Ligne 2 : 7.356 (84% de disponibilité)

Ligne 3 : 7.478 (87% de disponibilité)

7. Analyse des rejets

Rejets atmosphériques

En sortie de four, les polluants contenus dans les fumées sont majoritairement captés par le traitement de fumées. La concentration résiduelle en polluant des fumées est analysée en continu.

La surveillance porte sur les :

- > poussières totales,
- > acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF),
- > dioxyde de soufre (SO₂),
- > oxydes d'azote (NOx),
- > ammoniac (NH₃),
- > monoxyde de carbone (CO),
- > carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, deux campagnes de mesures par un laboratoire agréé sont réalisées pour chaque ligne de valorisation. En 2017, ces campagnes ont été réalisées par SGS Belgium.

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

L'année 2017 montre un respect des normes d'émissions sur les fours 2 et 3 de l'UVE de Pont-de-Loup au cours des deux campagnes de juin et de décembre 2017.

Polluants	Four 2		Four 3		Normes	
	Concentrations en mg/Nm ³ 11 % O ₂ gaz secs				Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière
	juin-17	déc-17	juin-17	déc-17		
Poussières	<0,2	0,3	<0,4	<0,7	30	10
HCl	0,19	<0,025	0,3	1,4	60	10
HF	<0,029	<0,02	<0,045	0,049	4	1
SO ₂	0,13	7,2	3,6	3,8	200	50
NOX	47,8	75	24,8	13	300	100
COT	2,9	1,3	10,8	<1,9	20	10
CO	19,3	41	25,7	47	150	100
NH ₃	0,21	<0,01	0,29	0,13		10
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	0,022	0,029	0,026	0,034	0,5	0,5
Cd+TL	0,00015	0,00011	0,00025	0,00037	0,05 (0,03 restriction PE)	0,05 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00094	0,00016	0,0001	0,00047	0,05	0,05
Campagnes d'analyse	AW434094.01.A01	AW434100.01.A01	AW434094.02.A01	AW434100.02.A01		

Prélèvements en continu

Pour contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 ng/Nm³ (avec une erreur d'arrondi autorisée à 0,199 ng/ Nm³ en dioxines et furannes), la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

En pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellé dans la cheminée de l'incinérateur. Tous les 14 jours pour le four 3 (et tous les 28 jours pour le four 2), un organisme agréé par la Région wallonne (ISSeP) vient remplacer les cartouches (une par four).

Leur analyse permet de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'incinérateur durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés

sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après). Il faut souligner que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et que peut s'ensuivre la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

Résultats On-Line : <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm>

Les liens ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Tibi n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

Chaque augmentation importante de la quantité de dioxine rejetée entraîne la mise en place d'un plan d'action. Celui-ci peut être une vérification de l'état des manches, de l'étanchéité de la cymbale de bypass ou un test complet de l'étanchéité du filtre à l'aide de poudre fluorescente.

L'année 2017 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les fours 2 et 3.



Rejets des eaux usées

Les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface (la Sambre) pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles, qui sont traitées avant rejet.

Rejet 1 :

Eaux pluviales de la voirie d'entrée au site.

Rejets 2 et 3 :

Eaux pluviales et domestiques du bâtiment administratif, équipé d'une fosse septique.

Rejet 4 :

Eaux pluviales de la voirie d'accès à la cour de l'usine.

Rejet 5 :

Eaux de ruissellement de l'aire de manœuvre des camions-bennes, eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE. Il est équipé d'une unité de traitement des eaux industrielles, d'une station composée d'un réacteur décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

Rejet 6 :

Déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout, équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.

Rejet 7 :

Eaux domestiques du bâtiment de l'usine, équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.

Rejet 8 :

Eaux de ruissellements collectées sur la dalle de stockage des conteneurs canalisées par des collecteurs et acheminées dans un débourbeur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies.

Rejet 9 :

Eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre, démontée à l'heure actuelle.

Contrôles et analyses

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Les mesures de pH, de température et de la teneur en matières en suspension des eaux de rejet sont réalisées en interne. Un laboratoire agréé vient chaque semaine mesurer les concentrations en DCO, chlorures et sulfates. Ces mesures sont complétées par des analyses trimestrielles et semestrielles.

Année 2017 - Analyses trimestrielles.

En 2017, les prélèvements et les analyses sont effectués par HVS.

L'année 2017 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux.

Paramètre mesuré	Unité	mars-17		juin-17		sept-17		déc-17		Normes
		Rejet 5	Sambre							
MES	[mg/l]	7	21	8,8	41,1	6,4	12,8	15	76,5	60
DCO	[mg/l]	22	<10	19	<10	49,5	20,3	<15	39,6	150
DBO5	[mg/l]	9	<1	4	5	4	4	11	22	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	<0,1	<0,1	0,1	<0,1	<0,1	0,16	<0,1	<0,01	5
Hg	[mg/l]	0,002		0,003		0,0034		0,00663		0,01
Cd	[mg/l]	0,002		0,003		0,003		0,0005		0,05
As	[mg/l]	<0,001		0,002		0,001		<0,001		0,05
Cr	[mg/l]	0,003		0,006		0,002		0,002		0,15
Tl	[mg/l]	<0,001		<0,001		<0,001		<0,001		0,5
Ni	[mg/l]	0,003		0,003		0,001		<0,001		0,5
Cu	[mg/l]	0,006		<0,001		<0,001		<0,001		0,5
Pb	[mg/l]	0,022		0,026		0,018		0,015		0,1
Zn	[mg/l]	0,037		0,011		0,012		0,003		1
Campagnes d'analyse		EU-170315-06469		EU-170605-14309		EU-170907-20574		EU-171212-29330		

La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

Année 2017 - Analyses semestrielles.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par HVS.

L'année 2017 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux au point 5.

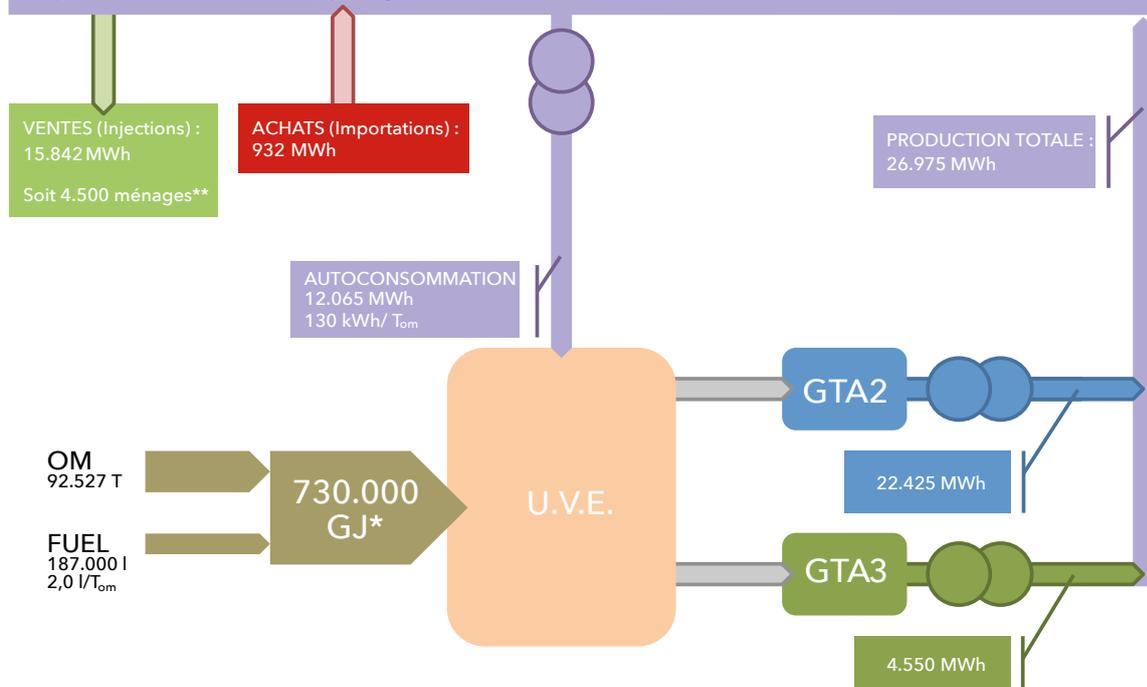
Paramètre mesuré	Unité	mars-17		sept-17		Normes
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m ³ /h]	15		15		60
Température	[°C]	24,1		34		30
Phases		absence		absence		absence
Matières en suspension	[mg/l]	7	21	6,4	12,8	60
Matières sédimentables	[ml/l]	0,3	0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	9	<1	14	4	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	<0,1	<0,1	<0,1	0,16	5
Détergents totaux	[mg/l]	<1,5	<1,2	0,38	<1,2	3
pH		7,88		7,9		6,5<pH<9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	21,8		45,9		150
Fluorures	[mg/l]	0,23		7,2		10
Cl ⁻	[mg/l]	1.811		2.624		6.000
Sulfates	[mg/l]	234,5		335		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	<1,6		<0,07		0,3
Campagnes d'analyse		EU-170315-06469		EU-170907-20573		

La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

8. Bilan énergétique en 2017

En 2017, l'UVE a produit 26.975 MWh (29.719 MWh en 2016) dont 15 842 (17.190 MWh en 2016) ont été réinjectés sur le réseau Lampiris.

Diagramme des flux énergétiques

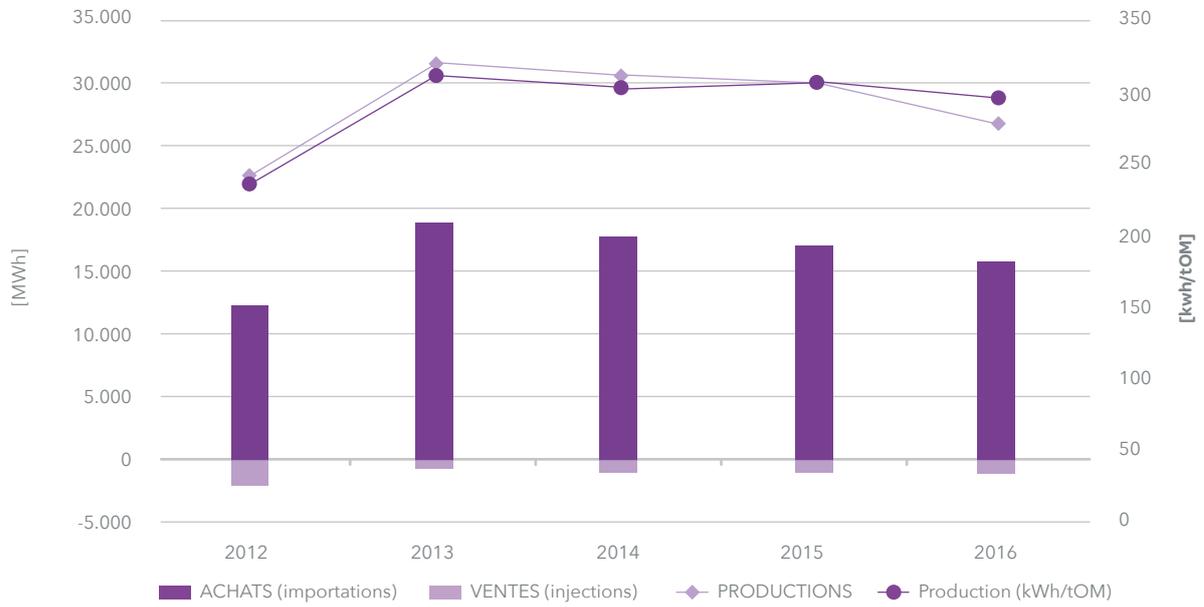


* Sur base d'un PCI estimé de 1.800 kcal/kg (7,52 GJ/t) pour les OM résiduelles, de 3.000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages. ** Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans

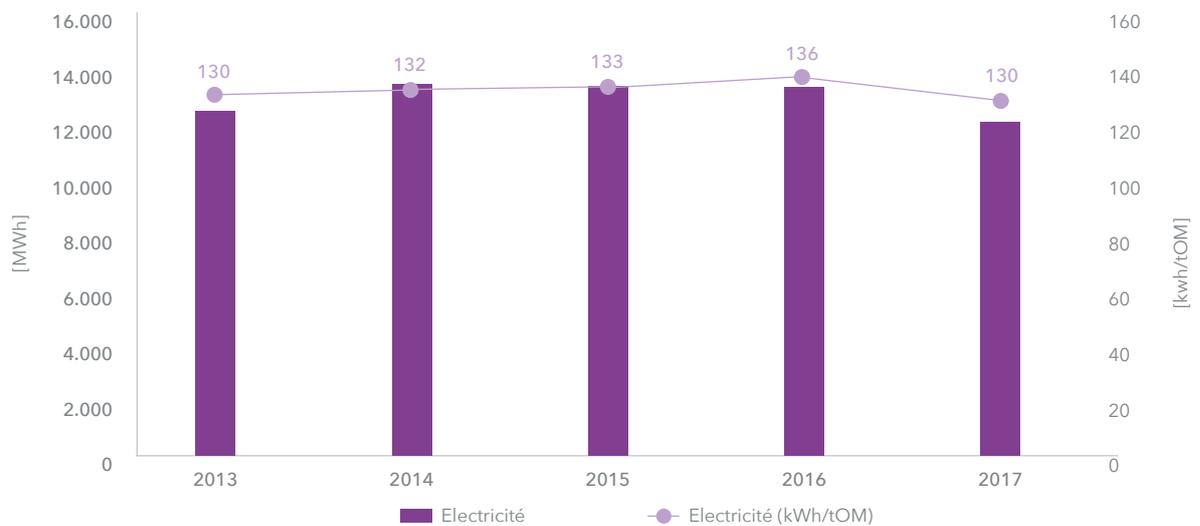
Année	Achats (importations)	Ventes (injections)	Productions (MWh)	
2013	-2.030	12.228	22.659	MWh
2014	-697	18.963	31.674	MWh
2015	-926	18.060	30.486	MWh
2016	-776	17.190	29.719	MWh
2017	-932	15.842	26.975	MWh

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans

Année	Electricité	
2013	12.462	MWh
2014	13.408	MWh
2015	13.352	MWh
2016	13.305	MWh
2017	12.065	MWh



9. Comité d'accompagnement des riverains

En 2017, deux réunions se sont tenues les 17 mai et 07 novembre 2017, basées sur des échanges d'informations concernant le fonctionnement de l'UVE.

10. Système de management environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS tout en visant à réduire les nuisances à leurs seuils minima.

Chaque année, le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé les 28/3 et 13/04/2017.

Les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de Tibi (www.tibi.be - <http://tibi.be/publications.htm>) dans la rubrique consacrée à EMAS.

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerlaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60553805b** du 16 avril 2017, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale année 2016 de l'organisation

ICDI portant le numéro d'agrément **BE-RW-S0000007**

sis à

**1 rue port de la Praye
6250 Pont de Loup
Belgique**

et utilisé pour: **Ensemble des activités menées sur le site de l'UVE (Unité de Valorisation énergétique) de Pont-de-Loup**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale année 2016 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **16 EA 92/1**
Date de délivrance: **24 avril 2017**



Pour le vérificateur environnemental:

Bart Janssens
Président de la Commission de Certification



LES 5 PILIERS de notre activité

ADMINISTRER

Ensemble vers
l'excellence !

La métamorphose de l'intercommunale est menée sur base d'une véritable dynamique participative en associant tous les acteurs concernés par ce vaste chantier.





5

Fédérer nos parties prenantes

La candidature et la nomination de notre Intercommunale au concours de « L'Organisation Publique de l'Année 2016 » confirme que du chemin a été parcouru tant en termes de bonne gouvernance que de résorptions des retards accumulés sur les plans technique et administratif. L'intercommunale fédère aujourd'hui ses parties prenantes en développant une stratégie gagnante, tout en orientant l'amélioration continue de ses services en faveur de la satisfaction de ses clients et en diffusant une communication positive, transparente et cohérente.

S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation au changement, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour. La gestion des ressources humaines est donc passée au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

Améliorer notre efficience

L'intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- > à la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- > la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services ;
- > l'amélioration de la qualité du service public rendu au meilleur coût ;
- > l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'Excellence.



1. Les Ressources Humaines

Transformation du Service RH

La mutation du Service RH s'est poursuivie en 2017 via la mise en place de nouveaux outils, de procédures et de politiques claires. Initié en 2016, un travail d'actualisation du Règlement de travail a été mené tout au long de l'année 2017 en concertation avec les représentants des organisations syndicales. Un projet abouti a été soumis en Comité de Concertation à la fin de l'année 2017. Parallèlement, un volet pécuniaire a été ajouté au Statut Administratif de l'intercommunale et approuvé par les organisations syndicales en septembre 2017. L'objectif poursuivi était la mise à disposition des travailleurs et des membres de la ligne hiérarchique de deux documents clairs, complets et complémentaires.

Gestion intégrée du temps de travail et des absences

Pour parvenir à une gestion intégrée du temps de travail et des absences, l'intercommunale a choisi dès 2015 de travailler avec le logiciel Unitime de la société IdTech. Après avoir été formés à l'utilisation de ce logiciel en 2016, les membres du Service RH ont paramétré l'outil afin qu'il puisse être opérationnel début 2017. Les Chefs de service ont ainsi eu la possibilité de bénéficier, à partir du 1^{er} janvier,

d'une vue détaillée des prestations des agents et de planifier plus aisément les activités du service. Ils ont également pu gérer avec plus d'efficacité les absences de leur équipe.

Gestion et administration salariale du personnel

Suite à l'attribution du marché public relatif à la gestion et à l'administration salariale du personnel en 2016, le logiciel Presta du Secrétariat Social GroupS a été déployé pour être opérationnel début 2017. Les prestations issues d'Unitime sont désormais transférées directement dans le logiciel de paie sans manipulation humaine.

Comme l'année 2017 a été une période de grands changements en matière de gestion des prestations et de la paie en générale, ces différentes phases devront nécessairement être suivies d'une période de stabilisation et de consolidation.

Développement et gestion du capital humain

Recrutement et mobilité interne

De nombreux recrutements ont été menés en 2017. Cette campagne a notamment donné lieu à l'engagement de chargeurs, de préposés recyclages, d'assistants administratifs, d'un gestionnaire RH, de deux comptables, d'un juriste, de deux brigadiers, d'un chef d'atelier au Service Charroi et d'un directeur Support. De nombreux agents ont également eu l'opportunité de bénéficier de la mobilité interne. Cette possibilité leur a permis de réorienter leur carrière au sein de l'Intercommunale.

Service Propreté Publique

L'année 2017 a été marquée par la reprise par Tibi de l'activité du Service Propreté Publique de la Ville de Charleroi. Le grand défi de ce projet a été de préparer efficacement le processus de recrutement des nouveaux agents, notamment des balayeurs/convoyeurs, des conducteurs, des chauffeurs, d'un responsable du service et de son adjoint, d'un responsable opérationnel et d'une assistante administrative. Une mise à disposition des agents nommés de la Ville de Charleroi a également été prévue. Tant Tibi que la Ville de Charleroi ont souhaité assurer la continuité des emplois et la mise en avant de l'expérience des agents sur le terrain depuis de nombreuses années. Dans cet esprit, des séances d'informations ainsi que des permanences RH ont été organisées en 2017 afin de répondre efficacement aux nombreuses questions des travailleurs de la Ville de Charleroi.

Formation en leadership et pratiques de management

Une formation de la ligne hiérarchique en leadership et pratiques de management a été organisée dès le début de l'année 2017. Pour rappel, le leadership est la capacité d'une personne à influencer et à fédérer un groupe, pour atteindre un objectif commun, dans une relation de confiance mutuelle. Cette formation a été perçue comme un accompagnement sur le long terme et a eu pour finalité d'apporter un cadre et une trajectoire commune à l'ensemble de la ligne hiérarchie. Clôturée en 2017, cette formation sera probablement poursuivie par une démarche d'accompagnements plus personnalisés en 2018.

Flexibilité du travail

Sachant que le monde du travail évolue vers plus de flexibilité, plus d'autonomie, plus de collaboration, une réflexion a été initiée afin de promouvoir les démarches de flexibilité du travail et de son environnement. Cette initiative a mené à la mise en place d'un horaire flexible pour les agents dont le travail le permettait. L'objectif est de permettre à ces agents de gérer leur horaire en fonction de leur charge de travail et de favoriser une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

L'actualisation du Règlement de travail a permis d'instaurer un cadre général pour le travail à distance avec comme finalité de permettre une plus grande autonomie et responsabilisation des collaborateurs.

Participation au développement de l'entreprise

Nouvelle enquête Masterkey

Afin d'obtenir une mesure effective du projet de « Mobilisation du personnel » lancé en 2014, il a été décidé de réinterroger l'ensemble des travailleurs au travers d'une nouvelle enquête Masterkey. Celle-ci a démontré une progression située entre 7 % et 10 % du ressenti de la motivation, l'autonomie et la responsabilisation des agents. Les résultats relatifs aux bonnes pratiques et à la mise en place de certains outils essentiels ont également progressé. Ces mesures démontrent l'évolution favorable du niveau d'implication des agents dans l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Poursuite du projet

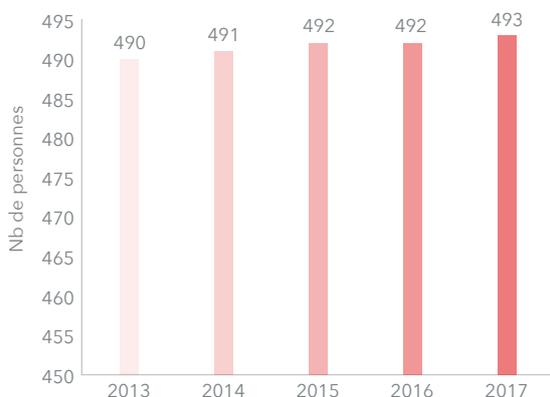
Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'ensemble du personnel et il a été décidé de poursuivre le travail du groupe de « Mobilisation du personnel ». Dans ce contexte, un appel à volontaires a été lancé pour constituer un nouveau groupe et relancer les ateliers d'amélioration.

Enfin, le Comité collabore avec le service externe (entre autres en matière de santé au travail) et avec les fonctionnaires chargés de la surveillance.

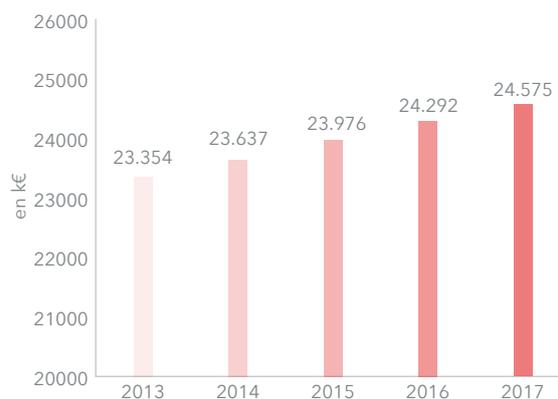
Evolution des frais de personnel

Les frais de personnel évoluent par rapport aux exercices précédents de par les évolutions naturelles de carrières prévues par la RGB, le renforcement nécessaire du cadre pour répondre à l'évolution des besoins, le processus de nomination mais aussi le coût de l'absentéisme.

Volume de l'emploi



Evolution des frais de personnel



2. Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT)

Comme à l'accoutumée, le CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) s'est réuni à dix reprises en 2017. Chacune des réunions a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal reprenant le compte-rendu des actions en matière de sécurité et de bien-être au travail à mettre en place par les différents services de Tibi.

12 rapports mensuels

Dans ce contexte, le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) a rédigé et présenté 12 rapports mensuels en 2017. Chacun de ces rapports a repris une synthèse des accidents de travail qui ont eu lieu le mois précédent et proposé diverses statistiques : taux de fréquence, de gravité, moyenne géométrique et mises en perspective avec les objectifs fixés. Ces documents ont également mentionné le suivi des mesures de prévention prises par les SIPP, SEPP et SECT. La rédaction de ces rapports a notamment permis au SIPP d'opérer une mise à jour mensuelle de son plan d'actions annuel. Objectif de la démarche : stimuler la prise en charge des diverses mesures.

Une année dense et fructueuse

Au-delà des traditionnelles visites de sites, le SIPP a également assuré le suivi de gros chantiers d'entretien ou de travaux ponctuels avec des sociétés extérieures (p.e. extension du centre de tri VALTRIS). Avec les différents travaux de coordination nécessaires à la rénovation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup (inventaires amiantes, coordination en matière d'évacuation incendie, réunions de chantiers sécurité, surveillance de chantiers, etc.),

l'année 2017 s'est révélée particulièrement dense. L'intégration du nouveau Service Propreté au sein de Tibi a également suscité une large implication du SIPP quant aux besoins fonctionnels et de sécurité nécessaires à la bonne mise en place du service.

Plan quinquennal de prévention

Le recensement des besoins en matière de qualification BA4/BA5 a été clôturé en 2017 et les habilitations ont été distribuées. Le plan quinquennal de prévention 2017-2021 a été présenté et validé en CPPT. Le SIPP a assisté, tout au long de l'année, la médecine du travail dans l'organisation et la planification des visites médicales pour le personnel travaillant à des postes de sécurité.

Agents chimiques dans l'air ambiant

Fin 2017, une étude pour évaluer les agents chimiques dans l'air ambiant a été planifiée avec l'agence fédérale des risques professionnels (FEDRIS). Les prélèvements de poussières inhalables, de poussières alvéolaires et de fibres d'amiante ont été réalisés en 2017 sur les sites du broyeur à encombrants, du recyparc de Couillet 2 ainsi que pour le service Taxi-déchets. Les résultats des divers mesurages seront présentés en CPPT par la médecine du travail début 2018 et mis en perspective avec ceux obtenus lors de la dernière évaluation datant de 2012.

Renouvellements des CSCh

Les renouvellements des CSCh « Location des vêtements de travail », « Service Externe pour les Contrôles Techniques », « Nettoyage des locaux et des vitres de tous les sites de Tibi », « Entretien des cabines HT et mise à jour des plans unifiées » ainsi que la réalisation d'un CSCh relatif à la Médecine du Travail ont été réalisés.

Les vêtements de travail ont bien évidemment été choisis après une phase de tests auprès des collaborateurs.

Équipements de Protection Individuels (EPI)

Le SIPP et les services techniques sont en recherche constante des Équipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés pour le travail. La technologie évoluant, Tibi poursuit ces investigations et met à l'essai divers EPI.

Formations et sécurisation des sites

Comme chaque année, le SIPP a mis en place des formations à la Manipulation Manuelle des Charges Inertes (MMCI). L'uniformisation du mobilier des Recyparcs et la sécurisation des conteneurs (gardes corps) se sont poursuivies. Le personnel des services Entretien et de VALTRIS formé au montage et démontage d'échafaudages a également été audité. Une sensibilisation aux risques encourus dans les différents lieux de travail a été effectuée auprès du personnel de l'UVE.

ToolBox Meeting (TBM)

À la demande de certains services ou en réaction à l'actualité comme lors d'accidents ou d'incidents particuliers, plusieurs ToolBox Meeting (TBM) ont été réalisés par le SIPP. Ces TBM font partie d'une base de données mise à disposition de la LH. Ils contribuent à la consolidation de « l'esprit sécurité » par l'organisation d'échanges participatifs au sein de l'intercommunale.

3. Les accidents de travail en 2017

Voici les statistiques transmises au Service Public Fédéral via le rapport annuel des activités du SIPP :

Statistiques	Nombre
Nombre d'accidents du travail avec incapacité	89
Nombre de journées calendrier perdues	3.031
Nombre d'heures de travail réellement prestées par personnel de Tibi	312.486
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	17.161,76
Taux de fréquence	284,81
Taux de gravité	9,69
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	1
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	7
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	0
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0

Ces chiffres sont repris en fonction des données qui sont en possession du SIPP au 09/05/2018

Synthèse des accidents de travail

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) a proposé une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de prévention prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisation d'affiches ou documentations,...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes, etc.).

États des lieux et visites sur sites

Le SIPP s'est régulièrement rendu sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail. Il s'est également assuré du suivi des mesures adoptées en CPPT. Ces visites, menées avec le Service Externe de Prévention et Protection (SEPP), ont permis de vérifier que les conditions de travail et les équipements de travail et de protection sont bien adaptés aux travailleurs. Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives ont été prises en compte et examinées.

Mobbing

Le mobbing désigne le processus d'harcèlement psychologique systématique d'une personne sur son lieu de travail.

4. Un service informatique « sécurisé »

Gestion de la sécurité de l'information

Tibi a décidé dès 2016 d'anticiper la nouvelle réglementation européenne sur la vie privée (RGPD) qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Pour rappel, cette nouvelle réglementation impose la consolidation des règles en matière de protection des données avec des mesures de notification d'incident.

Plan d'actions

Ces mesures génèrent de profondes modifications dans le fonctionnement quotidien d'une organisation et doivent dès lors être anticipées. De l'état des lieux sur la sécurité de l'information réalisé au second semestre de 2016, ont découlé une politique spécifique et un plan d'actions sur trois ans. Ce plan d'actions s'articule autour de 5 axes essentiels : engagement de la direction, conformité, sécurité des systèmes d'information, amélioration permanente et culture d'entreprise.

Mise en conformité des processus

En 2017, Tibi a procédé à la mise en conformité au RGPD des principaux processus traitant les données des citoyens. Ces processus ont fait l'objet d'une formalisation précise des directives qui cadrent et définissent ce que l'intercommunale attend de tous ses collaborateurs par rapport au respect de la vie privée.

Formation du personnel

Afin d'informer ou former le personnel susceptible d'être confronté à l'une ou l'autre problématique concernant la sécurité de l'information en général, l'intercommunale a également mis en place une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information pour son personnel. Cette campagne a mis en évidence les risques informatiques qu'encourent les utilisateurs des logiciels et du matériel numérique couramment utilisés. Dans cet esprit, le règlement informatique a également été revu et amendé afin de couvrir tous les points d'attention et les responsabilités individuelles.

L'intercommunale intègre maintenant au sein de son organisation la gestion de la sécurité de l'information en tant que processus à part entière d'amélioration continue.

La gestion informatique

En 2017, l'intercommunale a concrétisé les projets informatiques suivants :

- > Développement d'un système sécurisé et géré en interne d'échange et/ou partage de fichiers. Les collaborateurs peuvent désormais envoyer ou recevoir de l'extérieur des fichiers de tailles supérieures à ce que permettrait une messagerie, avec un niveau de sécurité et confidentialité élevé ;
- > Mise en place d'un outil de gestion des instances (Plone Meeting). L'outil mis en place et configuré en 2016 est entièrement opérationnel pour les échanges et le suivi des décisions du Comité de gestion de l'intercommunale ;
- > Mise en place d'un système d'analyse des appels téléphoniques entrants. L'objectif de ce système est de fournir aux différents services, offrant un support aux citoyens, la possibilité d'améliorer la qualité de leur prise en charge au travers d'analyses, en nombre et en temps de réponse, des appels entrants ;
- > Mise en place d'un automate vocal bridant les GSM professionnels. Ce service permet de limiter les appels sortants à une liste prédéterminée de numéros professionnels, sans devoir configurer individuellement chaque GSM ;
- > Mise en place d'un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Suite à son utilisation avec succès dans un premier service de l'intercommunale, il a été décidé d'utiliser le même logiciel pour les services « Patrimoine/Entretien » et « Charroi ». Compte tenu de sa qualité et de sa souplesse, ce système sera également utilisé par le service informatique et par VALTRIS pour gérer efficacement les demandes d'intervention. Cette mesure apportera de la cohérence et de l'uniformisation dans tous les processus d'intervention et de gestion d'inventaire.
- > Mise en place d'un système d'accès à un environnement informatisé et sécurisé pour le travail à distance. À ce stade de la réflexion menée en collaboration avec le service RH, Tibi envisage de mettre en place les moyens d'accès et définir la convention d'utilisation avec les agents concernés.



Bonnes pratiques ITIL

Afin de tendre vers une amélioration continue, le service informatique favorise la mise en place et l'application de recommandations en menant des actions basées sur les bonnes pratiques ITIL. Il s'agit notamment d'accentuer l'approche d'aide aux utilisateurs, les aspects formations, l'amélioration et la modernisation de l'environnement, une gestion intégrée et cohérente des solutions logicielles et des outils métiers, la prévention et les actions correctives suivies. La satisfaction des utilisateurs internes a également été mesurée. L'enquête a obtenu un taux de réponse de 45,5 % (65 répondants) et a présenté un taux de satisfaction de 79,2%.

Risques importants de dysfonctionnements

Relativement complexe et sensible, l'informatique propose un panel de solutions d'une incroyable diversité. Cette spécificité va de pair avec la difficulté à les faire collaborer sagement et en toute sécurité. Le tout peut induire des risques importants de dysfonctionnements qui peuvent avoir des conséquences majeures comme des pertes ou des divulgations d'informations. Responsable de ses données tant du point de vue de leur accessibilité, de leur pérennité et de leur confidentialité, l'intercommunale s'est donnée comme objectif de veiller à atteindre un niveau de maturité en sécurité du système d'information suffisant, en accord avec les normes actuelles et les obligations légales.

Évaluation de la sécurité du système d'information

Pour atteindre un niveau de maturité en sécurité suffisant, l'intercommunale a évalué cette année la sécurité du système d'information (serveurs, infrastructures, processus...) du service informatique afin de s'assurer que ce dernier atteint le niveau 3 requis par le Comité de sécurité de l'information (voir ci-avant). Le score obtenu a relativement peu évolué par rapport à l'audit initial de juin 2016. Il est actuellement à 2,47/3 pour la maturité de la sécurité du système d'information. Cela s'explique en partie par la période assez courte entre les évaluations et un retard conséquent sur la finalisation du très important plan « Disaster Recovery Plan » (DRP) à mettre en place.

Le « Disaster Recovery Plan » (DRP) étant très fortement dépendant de la liaison numérique entre le site du pôle environnemental et celui de l'Unité de Valorisation Energétique, cette dernière devait avant tout être remaniée, adéquatement dupliquée et devenir plus efficace pour jouer totalement son rôle dans ce plan. Pour préparer la prochaine évaluation, l'intercommunale s'est adjointe les services d'un nouveau prestataire spécialisé qui a pour mission de mettre à niveau et de maintenir cette liaison.

Outil de diffusion de l'information

L'informatique est un excellent outil de diffusion de l'information. C'est pourquoi l'intercommunale s'est donnée pour objectif de veiller à s'équiper d'outils de diffusion, de projection et de présentation de l'information en phase avec les moyens modernes de communication et d'interactivité.

Cet objectif s'est concrétisé via le lancement d'un chantier qui vise à transformer l'intranet en un vrai centre collaboratif. Tibi entend mettre en place - pour fin 2018 - de nouveaux espaces d'échange et de sauvegarde de l'information numérique (mémo, documents, fichiers et autres) dans une structure d'accès plus ergonomique. À cette fin, l'intercommunale s'est adjointe les services d'un nouveau prestataire spécialisé qui a pour mission de coordonner les échanges avec tous ses services et leurs métiers.

Exploitation optimum du matériel et des services informatiques

Afin que les collaborateurs puissent exploiter au mieux le matériel et les services informatiques mis à leur disposition, l'intercommunale veut leur permettre d'acquérir un niveau de connaissance nécessaire et suffisant. Sur ce point, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- > L'application d'un plan de formations spécifiques à l'usage efficace du logiciel Outlook, tant dans sa fonctionnalité de messagerie que dans celle de gestionnaire de tâches. Ce plan a été défini et coordonné avec le service des ressources humaines.
- > La mise en œuvre d'une documentation de services ainsi que de processus et procédures informatiques. Ce besoin documentaire est une mesure obligatoire de bonne gestion induite par la volonté de l'intercommunale de se conformer aux règles de bonnes pratiques et aux normes qui touchent autant la gestion des services informatiques que la sécurité de l'information.

5. Patrimoine et travaux

Bâtiments et infrastructures techniques

L'intercommunale jouit d'un Pôle environnemental à Couillet, sous la forme d'une propriété d'environ 23 ha d'un seul tenant avec un quai de transbordement de plus de cinq-cents mètres sur la Sambre. Sur ce site, elle a centralisé une série de métiers (services administratifs, garage et ateliers, service collecte, centre de tri,...). Elle présente également une série d'infrastructures techniques qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Sur le site du Pôle environnemental de Couillet, après l'élaboration d'un plan directeur, le permis de construction d'un réseau de voiries internes permettant de mieux rationaliser l'espace et de donner la possibilité à des entreprises présentant des activités en synergie avec celles de l'Intercommunale de s'implanter sur le site de Couillet, a été octroyé le 1er février 2016.

Ce chantier a démarré le 2 novembre 2017, pour une fin de travaux de l'axe principal (rue du Déversoir / rue des Cantines) prévue à la mi-octobre 2018.

À ce projet structurant est venu s'ajouter la création fin 2017 de loges de stockage couvertes sur le terrain du centre de tri VALTRIS.

Dans le cadre de la reprise par Tibi du service propreté de la Ville de Charleroi et dans l'attente de la construction d'un bâtiment dédié aux services de collectes et de propreté, des modules préfabriqués de +/- 400 m² ont été installés près de la Ressourcerie en vue d'accueillir les nouveaux agents de ce service.

Les permis des projets annexes à ce projet structurant ont été également octroyés en février 2016:

- > Le bâtiment pour l'accueil des gardes permettant un meilleur contrôle des fournisseurs, des prestataires de services et des visiteurs de l'intercommunale
- > La station de ravitaillement et de nettoyage des camions
- > La station de pompage et de refoulement qui permettra de renvoyer toutes les eaux usées du site vers la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
- > L'installation de deux nouveaux ponts de pesage et d'une loge pour basculeurs



Recyparcs

- > Les travaux de rénovation du recyparc de Pont-à-Celles ont débuté le 27 mars 2017, pour une remise en service prévue en juin 2018.
- > Le site de l'ancien recyparc de Farciennes, a bénéficié d'un nouveau projet pour les communes de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet.

Les demandes de permis d'urbanisme et de promesse de principe de subvention ont été déposées en octobre 2017 en prévision d'une ouverture de chantier à mi- 2018.

- > Charleroi I (Couillet 1) : ce recyparc a fait l'objet, en 2017, d'un réaménagement et de réparations au niveau des dalles de stockages, des clôtures, du portail et du parking.
- > Anderlues : les talus le long de la rue du Terril ont fait l'objet de réaménagement.

La gestion de l'énergie

Face aux objectifs ambitieux de l'Europe et de la Belgique en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB), d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, l'intercommunale a pour objectif de s'inscrire dans une dynamique de développement durable en améliorant la gestion énergétique de ses bâtiments en :

- > contrôlant et gérant le parc immobilier et ses utilités, selon leurs propres contraintes d'occupation ;
- > mesurant et maîtrisant la consommation énergétique ;
- > assurant la surveillance et la sécurité ;
- > envisageant le recours à l'utilisation des énergies renouvelables.

Pour toutes les nouvelles constructions et rénovations, nos programmes d'études visent à tendre vers des bâtiments à haute performance énergétique voire à énergie positive en intégrant le dimensionnement des procédés techniques de manière à réduire les coûts de fonctionnement.

Tous les programmes de projets et de travaux sont réalisés dans les limites budgétaires, les délais définis et en collaboration avec les interlocuteurs concernés, de manière à limiter au maximum le nombre de réclamations ou de litiges juridiques.



Merci de
votre attention

ANNEXES



Annexe 1

Tonnages 2017 gérés par Tibi

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE D'ORDURES MENAGERES :	86.336	
collecte OM 2017	85.950	Valorisation énergétique
collecte OM en provenance du stockage intermédiaire	387	Valorisation énergétique
APPORTS DIRECTS A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	16.107	
DECHETS MENAGERS ASSIMILES EN MELANGE	12.519	Valorisation énergétique
RESIDUS CENTRE DE TRI	3.588	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTREES A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	102.443	
SOUS-TOTAL DECHETS VALORISES A L'UVE	92.527	
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	9.917	
COLLECTES SELECTIVES ET SPECIFIQUES :	32.136	
PAPIERS/CARTONS	14.279	Recyclage
VERRES	8.138	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	6.019	Recyclage
FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)	3.700	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	89.551	Recyclage/Valorisation
INERTES	37.213	
ENCOMBRANTS	13.738	Recyclage
BOIS	11.952	Recyclage/Valorisation
PLASTIQUES DURS	161	Valorisation
DECHETS VERTS	14.033	Recyclage
PAPIERS/CARTONS	3.755	Compostage
METAUX	1.762	Recyclage
VERRES	1.423	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	535	Recyclage
DIVERS *	855	Recyclage
DEEE	1.485	Recyclage
TEXTILES	576	Recyclage
ASBESTE-CIMENT	1.043	Réutilisation
AUTRES DECHETS **	221	CET
VERRE PLAT	544	Traitements spécifiques
POTS DE REPIQUAGE	34	Recyclage
FILMS PLASTIQUES	175	Recyclage
EPS	47	Recyclage
GESTION DES DECHETS COMMUNAUX :	16.232	Recyclage
VERS EXTÉRIEURS (PARTIEL)	14.379	
VERS TRANSIT DE COUILLET	1.853	
TOTAL	240.362	Tonnes

Liège : 1,560 tonnes - **Fonds de bougies** : 1,220 tonnes

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets **: pneus, bâches agricoles.

Annexe 2

Ordures ménagères collectées en 2017

Commune	Population	ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN 2017						Appports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM Tibi, y compris retour OM) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. bâtiments publics et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels, déchets de marchés et poubelles hors ménages (kg/an/hab.)	
Aiseau-Prezles	10.864	101	0,6	101	2	104	16	16.494 tonnes
Anderlues	12.123	96	1,0	97	2	99	17	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.923	193	0,7	194	4	198	7	
Charleroi	201.256	203	2,5	206	11	217	30	
Châtelet	36.350	196	0,8	197	7	204	17	
Courcelles	31.347	107	0,7	107	10	117	18	
Farciennes	11.281	207	0,0	207	4	212	17	
Fleurus	22.624	186	0,0	186	20	205	19	
Fontaine-l'Évêque	17.673	198	0,0	198	10	207	17	
Gerpennes	12.660	71	1,9	73	2	74	35	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.578	78	1,0	79	5	84	15	
Les Bons Villers	9.401	85	2,5	88	6	94	16	
Montigny-le-Tilleul	10.161	79	0,7	79	5	84	19	
Pont-à-Celles	17.290	91	1,0	92	2	94	9	
Moyenne (kg/an/hab.)	421.531	170	1,6	172	9	181	23	
Tonnage global (en Tonnes)		71.704	668	72.372	3.859	76.231	9.718	16.494

Annexe 3

Evolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages (en kg par an par habitant)

Commune	2013	2014	2015	2016	2017
Aiseau-Presles	192	73	99	98	101
Anderlues	190	106	90	94	96
Chapelle-lez-Herlaimont	199	203	199	197	193
Charleroi	201	208	202	207	203
Châtelet	205	210	207	203	196
Courcelles	159	90	99	106	107
Farciennes	203	218	215	209	207
Fleurus	179	182	180	190	186
Fontaine-l'Evêque	199	211	202	199	198
Gerpennes	69	75	80	75	71
Ham-sur-Heure/Nalinnes	168	170	171	70	78
Les Bons Villers	83	89	89	89	85
Montigny-le-Tilleul	176	65	84	85	79
Pont-à-Celles	196	79	92	93	91
Moyenne	188	176	174	173	170

Annexe 4

Collecte sélective du verre en porte-à-porte dans la zone de Tibi de 2013 à 2017

Commune	2013		2014		2015		2016		2017	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	204	19	232	21	237	22	231	21	231	21
Anderlues	168	14	192	16	207	17	210	18	206	17
Chapelle-lez-Herlaimont	212	14	228	15	225	15	235	16	232	16
Charleroi	3.779	19	3.712	18	3.769	19	3.827	19	3.717	18
Châtelet	574	16	598	16	607	17	623	17	610	17
Courcelles	633	21	699	23	702	23	701	22	688	22
Farciennes	161	14	165	15	163	14	165	15	154	14
Fleurus	447	20	418	18	466	20	436	19	436	19
Fontaine-l'Evêque	297	17	301	17	300	17	317	18	315	18
Gerpennes	296	24	287	23	301	24	296	24	278	22
Ham-sur-Heure/Nalinnes	344	25	348	25	358	26	373	27	374	28
Les Bons Villers	186	20	204	22	204	22	219	23	213	23
Montigny-le-Tilleul	273	27	275	27	278	28	281	28	275	27
Pont-à-Celles	355	21	383	23	408	24	407	24	411	24
Total	7.929	19	8.041	19	8.225	20	8.324	20	8.138	19

Annexe 5

Données relatives à la collecte du verre sur la zone de Tibi en 2017

Commune	Population 2017	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.864	231	21	37	3	268	25
Anderlues	12.123	206	17	41	3	247	20
Chapelle-lez-Herlaimont	14.923	232	16	50	3	282	19
Charleroi	201.256	3.717	18	679	3	4.396	22
Châtelet	36.350	610	17	123	3	732	20
Courcelles	31.347	688	22	106	3	794	25
Farciennes	11.281	154	14	38	3	192	17
Fleurus	22.624	436	19	76	3	512	23
Fontaine-l'Évêque	17.673	315	18	60	3	375	21
Gerpennes	12.660	278	22	43	3	321	25
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.578	374	28	46	3	419	31
Les Bons Villers	9.401	213	23	32	3	245	26
Montigny-le-Tilleul	10.161	275	27	34	3	309	30
Pont-à-Celles	17.290	411	24	58	3	469	27
Global	421.531	8.138	19	1.423	3	9.561	23

Annexe 6

Collecte sélective du papier-carton en porte-à-porte dans la zone de Tibi de 2013 à 2017

Commune	2013		2014		2015		2016		2017	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	369	34	400	37	389	36	365	34	359	33
Anderlues	354	30	385	32	378	32	378	31	357	29
Chapelle-lez-Herlaimont	393	27	401	27	404	27	398	27	408	27
Charleroi	7.737	38	7.447	37	7.267	36	7.182	36	7.156	36
Châtelet	1.000	28	1.048	29	1.002	27	974	27	993	27
Courcelles	1.139	37	1.200	39	1.143	37	1.103	35	1.088	35
Farciennes	291	26	302	27	285	25	283	25	279	25
Fleurus	796	35	773	34	812	36	780	34	772	34
Fontaine-l'Évêque	511	29	489	28	490	28	508	29	511	29
Gerpennes	490	40	471	38	466	38	453	36	401	32
Ham-sur-Heure/Nalinnes	536	39	546	40	528	39	543	40	541	40
Les Bons Villers	325	35	332	36	325	35	326	35	315	33
Montigny-le-Tilleul	459	45	443	44	435	43	438	43	441	43
Pont-à-Celles	632	37	654	38	660	39	649	38	659	38
Total	15.031	36	14.890	35	14.583	35	14.379	34	14.279	34

Annexe 7

Données relatives à la collecte du papier-carton sur la zone de Tibi en 2017

Commune	Population 2017	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.864	359	33	97	9	456	42
Anderlues	12.123	357	29	108	9	465	38
Chapelle-lez-Herlaimont	14.923	408	27	133	9	541	36
Charleroi	201.256	7.156	36	1.793	9	8.949	44
Châtelet	36.350	993	27	324	9	1.316	36
Courcelles	31.347	1.088	35	279	9	1.368	44
Farciennes	11.281	279	25	100	9	380	34
Fleurus	22.624	772	34	202	9	973	43
Fontaine-l'Evêque	17.673	511	29	157	9	668	38
Gerpennes	12.660	401	32	113	9	514	41
Ham-sur-Heure/Nalines	13.578	541	40	121	9	661	49
Les Bons Villers	9.401	315	33	84	9	398	42
Montigny-le-Tilleul	10.161	441	43	91	9	531	52
Pont-à-Celles	17.290	659	38	154	9	813	47
Global	421.531	14.279	34	3.755	9	18.033	43

Annexe 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte sur la zone de Tibi de 2013 à 2017

Commune	2013		2014		2015		2016		2017	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	143	13	166	15	169	16	172	16	171	16
Anderlues	129	11	154	13	167	14	171	14	169	14
Chapelle-lez-Herlaimont	176	12	180	12	180	12	173	12	184	12
Charleroi	2.747	13	2.733	13	2.769	14	2.860	14	2.928	15
Châtelet	477	13	494	14	489	13	490	13	492	14
Courcelles	431	14	500	16	499	16	509	16	502	16
Farciennes	134	12	141	13	145	13	153	13	144	13
Fleurus	305	13	308	14	330	14	324	14	354	16
Fontaine-l'Evêque	197	11	203	12	213	12	211	12	220	12
Gerpennes	157	13	159	13	161	13	161	13	156	12
Ham-sur-Heure/Nalines	155	11	155	11	160	12	180	13	185	14
Les Bons Villers	113	12	118	13	117	13	121	13	121	13
Montigny-le-Tilleul	145	14	157	16	158	16	136	13	135	13
Pont-à-Celles	201	12	239	14	231	14	254	15	259	15
Global	5.511	13	5.708	14	5.785	14	5.915	14	6.019	14

Annexe 9

Données relatives à la collecte du PMC sur la zone de Tibi en 2017

Commune	Population 2017	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.864	171	16	14	1	185	17
Anderlues	12.123	169	14	15	1	184	15
Chapelle-lez-Herlaimont	14.923	184	12	19	1	203	14
Charleroi	201.256	2.928	15	255	1	3.183	16
Châtelet	36.350	492	14	46	1	538	15
Courcelles	31.347	502	16	40	1	541	17
Farciennes	11.281	144	13	14	1	158	14
Fleurus	22.624	354	16	29	1	382	17
Fontaine-l'Évêque	17.673	220	12	22	1	243	14
Gerpennes	12.660	156	12	16	1	172	14
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.578	185	14	17	1	202	15
Les Bons Villers	9.401	121	13	12	1	132	14
Montigny-le-Tilleul	10.161	135	13	13	1	148	15
Pont-à-Celles	17.290	259	15	22	1	281	16
Global	421.531	6.019	14	535	1	6.553	16

Annexe 10

Données relatives à la collecte de la FFOM en porte-à-porte sur la zone de Tibi de 2013 à 2017

Commune	2013		2014		2015		2016		2017	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	0	0	368	34	360	33	341	32	336	31
Anderlues	0	0	283	24	388	32	384	32	373	31
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charleroi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Courcelles	242	8	1.142	37	1.043	34	1.020	33	1.014	32
Farciennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fleurus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fontaine-l'Evêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gerpennes	450	36	449	36	436	35	436	35	420	33
Ham-sur-Heure/Nalinnes	0	0	0	0	0	0	344	25	366	27
Les Bons Villers	327	36	344	37	334	36	338	36	318	34
Montigny-le-Tilleul	0	0	350	35	356	35	347	34	332	33
Pont-à-Celles	0	0	539	32	554	32	543	32	541	31
Global	1.019	2,4	3.475	8	3.471	8	3.753	9	3.700	9

Annexe 11

Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en T)

Année	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers **	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets***	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies	
1994	111.107	11.265	6.130	2.003		1.847	618	386			192	58	30	0										
1995	235.070	26.741	15.338	4.976		3.078	1.553	870			591	196	137	0										
1996	435.130	41.058	21.561	9.029		5.358	2.320	1.253			1.103	232	187	15										
1997	725.841	68.222	31.665	17.372		10.761	3.870	1.967			1.813	391	321	62										
1998	719.266	69.803	30.430	19.326		10.816	4.202	2.047			2.066	460	371	75	9									
1999	708.172	73.611	32.286	17.563		12.071	5.439	2.681			2.381	653	425	102	10									
2000	716.885	78.976	33.902	17.648		14.378	5.684	3.169			2.749	626	560	120	6	135						0,285		
2001	750.148	70.620	30.144	15.113		11.875	5.650	3.359			2.838	669	635	127	146	62						1,380		
2002	857.667	82.943	34.917	17.557		15.248	5.929	3.682	663		2.936	778	652	140	179	75	187					2,085		
2003	1.045.839	86.854	38.683	18.614		13.827	5.832	3.582	954		2.965	862	731	140	142	77	446					2,505		
2004	1.131.986	92.150	39.965	18.557		16.093	6.253	3.129	1.254		2.936	947	737	138	24	134	460					2,310		
2005	1.109.799	96.636	42.298	19.964		17.234	6.165	2.413	1.359	1.121	2.837	0	690	0	0	239	552					2,400		
2006	993.654	97.025	42.590	20.596		17.127	6.075	2.272	1.263	1.126	2.576	0	708	0	0	225	687					2,700		
2007	889.896	83.836	34.933	15.418		17.247	5.332	1.754	1.387	1.006	2.274	0	710	0	13	266	709					2,565		
2008	864.724	85.535	35.841	10.848		17.540	4.985	1.519	1.460	926	2.015	0	743	0	317	549	855					2,850		
2009	1.011.445	91.758	39.501	12.045		17.332	4.944	1.857	1.533	888	2.058	0	859	0	353	682	877	209	30	95	81	3,000		
2010	988.081	88.243	38.097	11.095		15.643	4.862	1.845	1.554	812	1.897	0	843	0	426	578	1.064	259	35	125	109	2,900		
2011	786.428	96.178	42.089	12.090		16.551	4.986	1.971	1.687	735	1.857	0	906	0	543	591	1.256	299	38	157	99	2,074	0,108	
2012	742.980	95.594	41.507	12.562		16.505	4.649	1.995	1.534	665	1.744	0	891	0	553	619	1.367	331	33	146	54	0,860	0,480	
2013	690.987	90.094	38.817	12.316		15.570	4.339	1.834	1.441	604	1.661	0	834	0	521	636	1.012	340	36	163	49	1,260	0,395	
2014	752.599	97.080	41.847	12.806		18.008	4.189	1.887	1.464	583	1.609	0	838	0	559	629	1.044	397	38	183	46	1,320	0,540	
2015	723.062	93.110	39.996	13.136		15.654	4.014	1.861	1.524	570	1.523	0	840	0	576	232	1.115	405	34	189	40	1,988	1,200	
2016	748.289	92.003	37.582	13.246		11.730	16.442	3.911	1.530	557	1.516	32	864	0	576	250	1.067	415	40	169	42	1,820	0,940	
2017	744.590	89.551	37.213	13.738		11.952	14.033	3.755	1.485	535	1.423	161	855	0	576	221	1.043	544	34	175	47	1,560	1,220	
Total l'ouverture depuis	18.483.445	1.898.887	827.332	337.618	109.905	330.237	1.095.555	514.126	22.092	10.127	1.423	1.61	855	0	576	6.202	13.741	3.199	319	1.412	578	36	5	

1994*: année d'ouverture.

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets **: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Remarques :

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de Tibi.
La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 215 tonnes

Les déchets de liège (bouchons, sous-plats,...) sont collectés sur l'ensemble des parcs de recyclage de Tibi et regroupés au parc de recyclage de Charleroi l - Couillet 1 avant évacuation par l'asbl "De Vlaspit" pour recyclage.

Annexe 12

Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

Kg/an/hab.	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers *	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets**	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies
1996	103	97	51	21		13	5	3			3	0,5	0,4	0,04									
1997	171	161	75	41		25	9	5			4	0,9	0,8	0,1									
1998	173	168	73	46		26	10	5			5	1,1	0,9	0,2	0,02								
1999	171	178	78	42		29	13	6			6	1,6	1,0	0,2	0,02								
2000	173	191	82	43		35	14	8			7	1,5	1,4	0,3	0,02	0,3						0,001	
2001	182	171	73	37		29	14	8			7	1,6	1,5	0,3	0,35	0,2						0,003	
2002	208	201	85	43		37	14	9	1,6		7	1,9	1,6	0,3	0,43	0,2	0,5					0,005	
2003	254	211	94	45		34	14	9	2,3		7	2,1	1,8	0,3	0,34	0,2	1,1					0,006	
2004	274	223	97	45	3,7	39	15	8	3,0		7	2,3	1,8	0,3	0,06	0,3	1,1					0,006	
2005	268	234	102	48	4,3	42	15	6	3,3	2,7	7	0	1,7	0	0	0,6	1,3					0,006	
2006	240	235	103	50	4,3	41	15	5	3,1	2,7	6	0	1,7	0	0	0,5	1,7					0,007	
2007	215	202	84	37	7	42	13	4	3,3	2,4	5	0	1,7	0	0,03	0,6	1,7	(regroupement sur Charleroi 1 des déchets récoltés dans tous les parcs)				0,006	
2008	208	206	86	26	19	42	12	4	3,5	2,2	5	0	1,8	0	0,76	1,3	2,1		0,01	0,02	0,03	0,007	
2009	243	221	95	29	20	42	12	4	3,7	2,1	5	0	2,1	0	0,85	1,6	2,1	0,5	0,07	0,23	0,20	0,007	
2010	237	211	91	27	22	37	12	4	3,7	1,9	5	0	2,0	0	1,02	1,4	2,5	0,6	0,08	0,30	0,26	0,007	
2011	188	230	101	29	25	40	12	5	4,0	1,8	4	0	2,2	0	1,30	1,4	3,0	0,7	0,09	0,37	0,24	0,005	0,0003
2012	177	227	99	30	25	39	11	5	3,6	1,6	4	0	2,1	0	1,32	1,5	3,2	0,8	0,08	0,35	0,13	0,002	0,0011
2013	164	214	92	29	24	37	10	4	3,4	1,4	4	0	2,0	0	1,24	1,5	2,4	0,8	0,08	0,39	0,12	0,003	0,0009
2014	179	230	99	30	26	43	10	4	3,5	1,4	4	0	2,0	0	1,33	1,5	2,5	0,9	0,09	0,43	0,11	0,003	0,0013
2015	171	221	95	31	27	37	10	4	3,6	1,4	4	0	2,0	0	1,37	0,5	2,6	1,0	0,08	0,45	0,09	0,005	0,0028
2016	177	218	89	31	28	39	9	5	3,6	1,3	4	0,1	2,0	0	1,36	0,6	2,5	1,0	0,09	0,40	0,10	0,004	0,0022
2017	177	212	88	33	28	33	9	4	3,5	1,3	3	0,4	2,0	0	1,37	0,5	2,5	1,3	0,08	0,42	0,11	0,004	0,0029

Remarque:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de Tibi. La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.

Divers*: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets **: pneus, bûches agricoles, incinérables.

Population considérée pour:	1996 : 424.439 habitants	1997 : 423.595 habitants	1998 : 416.610 habitants	1999 : 413.671 habitants	2000 : 413.512 habitants	2001 : 412.640 habitants	2002 : 412.720 habitants	2003 : 412.550 habitants	2004 : 412.483 habitants	2005 : 413.346 habitants	2006 : 413.691 habitants	2007 : 414.625 habitants	2008 : 415.000 habitants	2009 : 416.013 habitants	2010 : 417.337 habitants	2011 : 418.417 habitants	2012 : 420.563 habitants	2013 : 421.554 habitants	2014 : 421.426 habitants	2015 : 421.632 habitants	2016 : 422.098 habitants	2017 : 421.531 habitants
-----------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Rapport d'activités
Exercice 2017

Pour tout renseignement
0800 94 234

Le rapport est téléchargeable
sur le site
www.tibi.be

Tibi
Rue du Déversoir, 1
6010 Couillet